

ICN #7082
vendredi 16 mai 2025



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

**SETTIMANALE CORSU
D'INFORMAZIONE
HEBDOMADAIRE CORSE
D'INFORMATIONS**

Mobilité étudiante

Faire ses valises pour un diplôme

P5À7



Illustration Kampà • ICN

300^e Anniversaire
Paoli au cinéma
Interview V. Bonnot-Gallucci p18



KAMPÀ P2
OPINIONS P4
SOCIÉTÉ P8
DETTI È FATTI P20
BRÈVES P21
AGENDA P22
CARNETS DE BORD P23
ANNONCES LÉGALES P9

1,75€



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

CRISI DI UMUDDIZZO IN PARIGI DINÒ



À LA UNE**SOCIÉTÉ****MOBILITÉ ÉTUDIANTE****FAIRE SES VALISES POUR UN DIPLÔME****P5****SOCIÉTÉ****SOLIDARITÉ: L'ÉROSION****P8****INTERVIEW****PAOLI AU CINÉMA****P18****DETTI È FATTI****P20****EN BREF ET EN CHIFFRES****P21****AGENDA****P22****CARNETS DE BORD****P23****ANNONCES LÉGALES****P9****ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****DIRECTION RÉDACTION**

Membre du SPHR et de l'Alliance de la Presse d'Information Générale

Directeur de la publication – Rédacteur en chef: **Paul Aurelli** : 06 86 69 70 99 • pa@aurelli.comDirecteur délégué: **Jérôme Fabro-Aurelli** : 06 75 12 93 47 • jfa@aurelli.comChef d'édition: **Elisabeth Milleliri** : 06 44 88 69 40 • informateur.corse@orange.fr1^{er} secrétaire de rédaction: **Eric Patris** : 06 44 88 66 33 • eric.patris-sra@icn-presse.corsica**BUREAU DE BASTIA**

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat: **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr**ANNONCES LÉGALES****Albert Tapiero** : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr**ABONNEMENTS****Abderrahim Benyoucef** : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr**CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS**

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés: PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU**L'ali lebbii**

Hè stata una di i nutizii maiò di u mesi scorsu nant'à a nostra isula: Air Corsica hà annunziatu ch'ella avia da metta in ballu un pianu di trasformazioni. Privedi da qui à u 2027 a partenza di 70 parsunali in u quadru di una rumpitura cunvinziunali cullittiva. U parchi di issa misura? A cumpagnia aerea devi truvà 30 milioni d'auri ogni annu da fà chì i so conti s'ghini à l'equilibriu. Ci voli à dì ch'elli sò crisciuti i so spesi di pettu à i so ricetti, un affari ch'elli ani capitu i salariati di l'intrapresa à senta i so dirighjenti. L'accordi cunclusi incù i raprisintanti di i parsunali nant'à issu pianu di salvezza s'arremba dunqua à i partenzi vulintarii di guasgi 10 % di l'effettivu tutali di a cumpagnia. Issu prucedimentu, chì hà da durà dunqua dui anni, custituisci un sforzu di più di pettu à i cundizioni di travagliu di i parsunali chì in fini d'annata scorsa, aviani dighjà datu u so accunsentu pà piantà a crescita di i paghi, pà fà crescita u tempu di travagliu è dà ghjorni di riposu. Duranti st'accordu, ùn ci pudarà essa nisun licenziamentu ecunomicu. À mezu à i 30 milioni d'auri chì ci voli à circà à l'annu, ci sò 20 milioni d'ecunumii è 10 milioni di ricetti novi. Oghji, sò **À mezu à i 30 milioni d'auri chì ci voli à circà à l'annu, ci sò 20 milioni d'ecunumii è 10 milioni di ricetti novi.**

impurtanti cà l'inviluppu di cuntinuità tarritorialia virsatu da u Statu. Malgradu u soprappiù strappatu da l'eletti, frà i quali i diputati, pà quist'annu, u finanziamentu glubali di u serviziu aereu è marittimu ùn hè micca tutt'à fattu assicuratu pà un antru annu. Bisognu c'hè dunqua d'invintà torna un mudellu. Passaria pà u sviluppu di certi prudutti è di ligni aldilà di u serviziu publicu è di a DSP, ciò chì dumanda una certa cumpetitività, par asempiu incù l'Italia. Si tratta dighjà d'annualizà i viaghji trà Aiacciu è Roma, cù dui buli à settimana, ma dinò l'apertura di stradi novi versu Vienna, Munich è Londra Gatwick da qui à u 2026. Megliu cusì, s'ella parmetti di salvà una di l'intrapresi i più impurtanti di Corsica... ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... **annant'à a reta**

La France est-elle «le» pays du fromage? Elle est en tout cas celui qui détient le plus de fromages en AOP et IGP, dépassant d'un cheveu l'Italie et de plusieurs têtes la Hollande. Elle pourrait aussi revendiquer un savoir-faire particulier: ses médias et ses représentants politiques sont passés maîtres dans l'art de faire tout un fromage. Le 24 avril dernier, sur France Inter, Pierre Rigaux qui se définit comme «*naturaliste de terrain*» évoque les dommages causés aux sols et aux rivières par la filière de production du fromage Comté. De fait, deux études mentionnent le rôle joué par l'intensification de la vache laitière dans une pollution responsable d'une diminution conséquente des populations de poissons et d'insectes dans le Jura. Pierre Rigaux, qui ne parle qu'en son nom, juge que le plaisir de manger du fromage pèse bien peu au regard du préjudice environnemental. Le 11 mai, *Le Figaro* sonne le tocsin: «*l'heure est grave*» car «*les*» écologistes, ces «*Khmers verts*» veulent «*interdire le Comté*». On aurait pu et même dû en rire. Mais comment résister à la perspective d'une croisade low cost? De la ministre de

l'Agriculture à ce député RN prompt à ricaner sur les suicides d'agriculteurs, en passant par le préfet du Jura, on se pose en champion du Comté. Sur X, à défaut de sortir les fourches, on brandit le #TouchePasAuComté, on voue «*les*» écologistes aux gémonies. Au point qu'EELV se fend d'une mise au point: nul n'a demandé d'interdire le Comté, pas même Pierre Rigaux qui ne représente que lui-même. Peine perdue. À croire qu'on a voulu priver les Français de leur fromage quotidien et essentiel. Or, si le Comté est le fromage français AOP le plus commercialisé (62700 tonnes en 2023), il est loin d'être le fromage le plus consommé en France. Il pèse bien peu face aux 150000 tonnes d'Emmental écoulées chaque année et n'est même pas dans le Top 5 des fromages les plus vendus en France, devancé par le camembert, le fromage à raclette, la mozzarella dont les ventes ne cessent de grimper et les buchettes de chèvre. «*Restons sérieux!*» intimait le préfet du Jura à propos de la plus qu'hypothétique interdiction du Comté. La bonne idée que voilà. ■ **Elisabeth MILLELIRI**

Le Figaro @Le_Figaro · 23h
[À DÉROULER] «Il faut arrêter d'en manger»: quand les écologistes veulent interdire... le comté

Après la chasse, la pêche, l'agriculture en général et l'élevage sous toutes ses formes, c'est au tour de ce fromage de se trouver dans le collimateur des khmers Verts. pic.x.com/SETbdQewud

Annie Genevard @AnnieGenevard · 23h
Le Comté, c'est bien plus qu'un fromage: c'est le fruit d'un terroir, d'un savoir-faire et d'une fierté française. #TouchePasAuComté

Merci à tous ceux qui se mobilisent pour défendre cette filière vertueuse et rémunératrice face aux attaques idéologiques. x.com/le_figaro/stat...

Rugbyfan117 @lagoisse39 · 12h
Je suis comtois et loin d'être écolo. Mais en tant que pêcheur je vois nos rivières qui faisaient notre fierté pour ses poissons sauvages mourir lentement depuis longtemps. C'est un fait, les rejets de la production de comté tuent nos rivières! Apprenez à vous taire....

Bobonyan @Bobonyatsu · 16 min
'khmers' verts? Ça va le sens de la mesure? Comparer une pseudo interdiction de fromage à un génocide???

Marine Tondelier @marinetondelier · 23h
On va rétablir quelques vérités sur le comté 🇫🇷

1 Les Ecologistes n'ont jamais demandé d'arrêter d'en manger, et encore moins de l'interdire ❌

Vengo RIP @RipVengo84945 · 17h
Je suis écolo, pêcheur, pro chasse à l'arc et je vais me faire un apéro de (vrai) comté. Pleurez le figaro vous n'avez rien compris à la critique formulée, vous surfez juste sur les haines politiques pour faire des stats

Benoît @_batou_ · 11 mai
Comment est née une n-ième panique morale contre les écolos, ces vilains méchants qui après avoir volé vos voitures et vos sapins de Noël, voudraient interdire le comté, à tel point que le compte du préfet du Jura réagit. 1/x.com/Prefet39/statu...

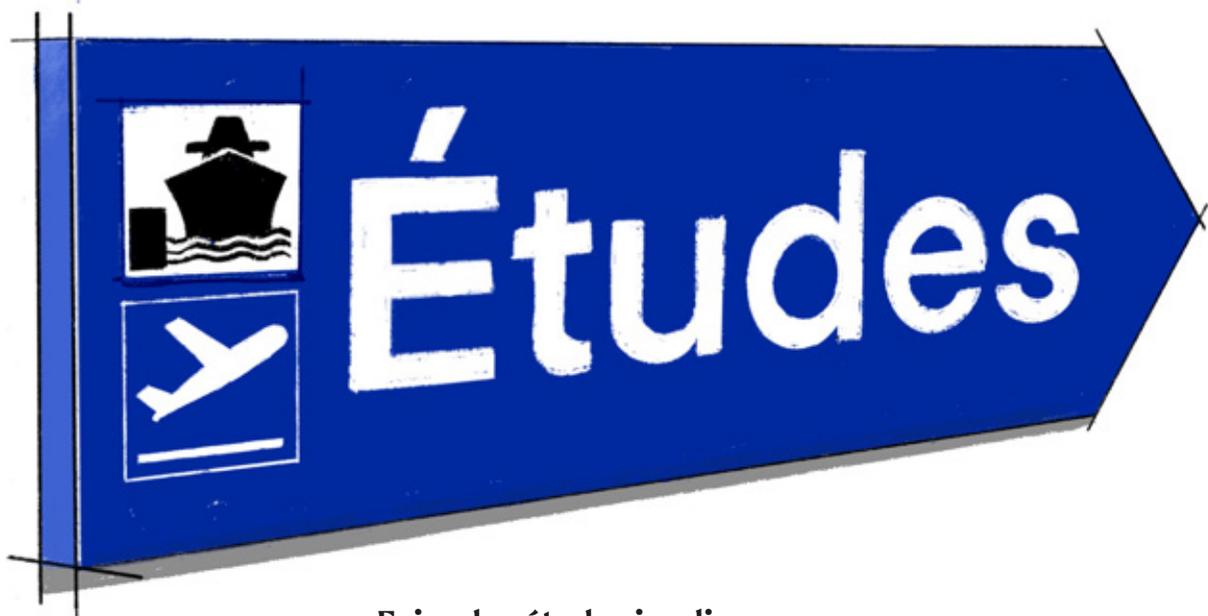
La longue litanie estivale

Nous y sommes, la saison touristique est lancée. Le soleil a fait son grand retour dans le ciel, le mois de mai nous offre des «ponts». Dans les ports, comme au Vatican, les navires crachent fumée noire ou blanche, et les avions posent leurs ailes tels des anges sur les tarmacs des aéroports. Les files d'attente de vacanciers se forment un peu partout sur l'île: chez le glacier, autour du tapis pour récupérer les bagages, et ça commence à bouchonner sur les routes de nos villes et villages, ainsi que dans nos rues piétonnes. Pourtant, derrière cette procession parfaitement rodée, se prépare en coulisse la longue, très longue «*litanie de l'été*». Véritable liturgie enracinée depuis des années, et qui fait désormais office de tradition, elle s'ouvre juste après les célébrations pascales par le célèbre et institutionnalisé: «*moins de monde que l'an passé*». Telle une première bénédiction, elle invite les fidèles à poursuivre et compléter leurs homélies par l'énonciation des sacro-saints nombres: «*moins 10 %*», «*moins 20 %*», et le nombre d'or du tourisme insulaire, l'inéluctable «*moins 30 %*». Chacun y va de son interprétation, et chacun voit dans son malheur les innombrables fléaux qui touchent l'église touristique romaine: pouvoir d'achat en berne, changement de comportements, concurrence déloyale, prix des transports, concurrence des autres pays, contexte national, contexte international, résultats du bac donnés trop tard, dates des vacances scolaires non adaptées, canicule, mauvais temps, pluie, grêle, guerre, épidémie, dissolution de l'Assemblée nationale, élections, recul du trait de côte... Cette année, l'invasion de chenilles ou de fourmis est bien placée pour être béatifiée et rejoindre ainsi les limbes des calamités. N'oublions pas non plus qu'en toute religion, le mystère a son importance et la remise en question est plutôt rare. Tout n'est pas faux, tout n'est pas vrai non plus, et les paroles des évangiles sont libres d'interprétation. En attendant, profitez bien de la grand-messe estivale. Nous jugerons en septembre. ■ **Christophe GIUDICELLI**

Mobilité étudiante

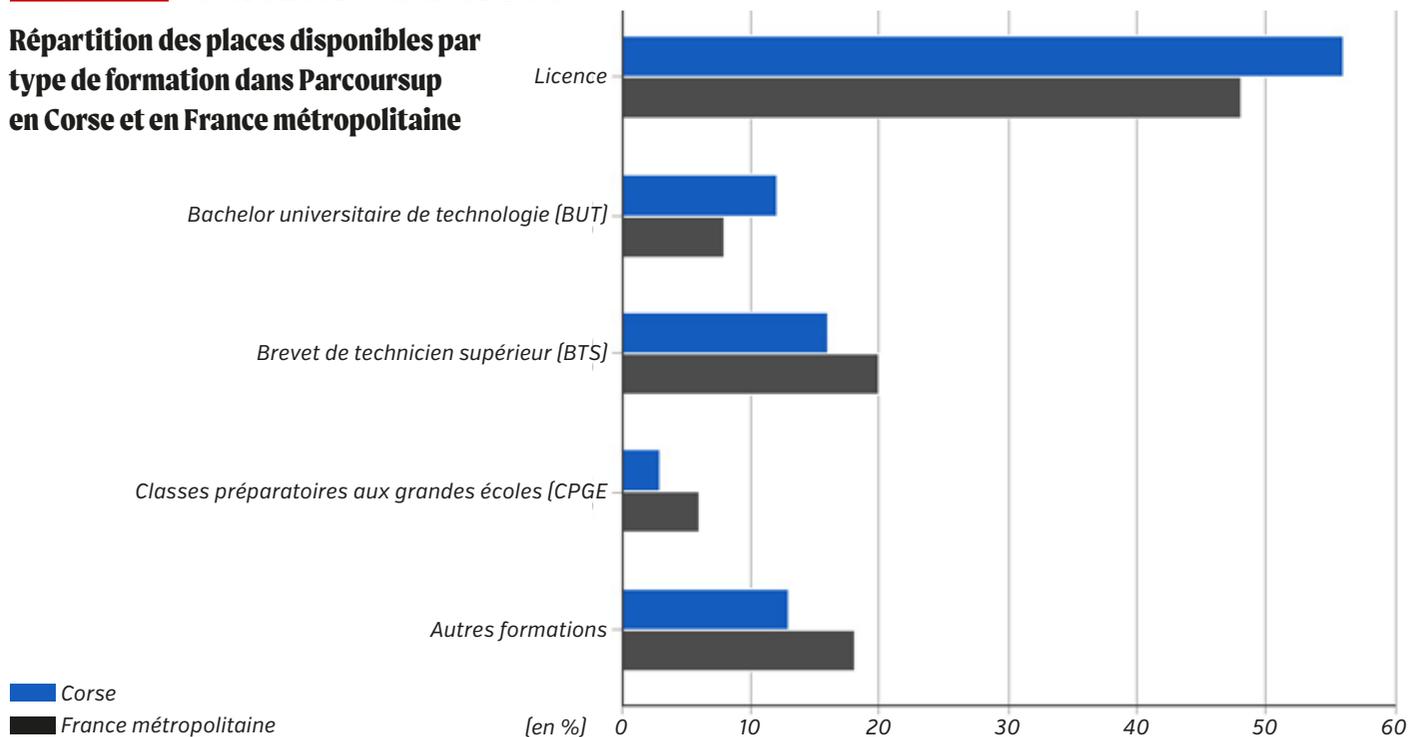
Faire ses valises pour un **diplôme**

Illustration Kampà • ICN



Faire des études implique parfois de déménager. C'est fréquemment le cas en Corse, qu'il s'agisse de mobilité interne à la région ou d'un départ vers d'autres régions, comme le montre une récente étude de l'Insee. Il s'avère même qu'avec 84 % de nouveaux bacheliers qui déménagent dont 35 % qui doivent quitter la région, la Corse détient le record de France de la mobilité étudiante.

Répartition des places disponibles par type de formation dans Parcoursup en Corse et en France métropolitaine



En Corse, en 2022, 2 150 néo-bacheliers ont formulé au moins un vœu d'orientation sur Parcoursup. À l'issue des phases d'admission et de validation des vœux, 1 770 néo-bacheliers ont accepté une proposition d'admission en première année d'études supérieures ; 66 % d'entre eux étaient issus du baccalauréat général, 22 % du baccalauréat technologique et 12 % du baccalauréat professionnel. Cette même année, 84 % des néo-bacheliers de Corse ayant accepté une offre de formation ont déménagé pour débiter leurs études supérieures, alors que la moyenne nationale était de 58 %. La Corse s'avère être la région qui présente la plus forte mobilité étudiante de France, devant la Bourgogne-Franche-Comté et la Martinique.

UNE OFFRE DE FORMATIONS TRÈS CONCENTRÉE

Cette mobilité tient en grande partie à la répartition géographique de l'offre de formation sur le territoire. En effet, contrairement à d'autres régions où l'offre universitaire est concentrée dans les grandes agglomérations, la Corse dispose d'une seule université, à Corte au centre de l'île. Une particularité qui impose aux étudiants de se déplacer ; si la moitié d'entre eux ont poursuivi leurs études sur l'île, ils ont malgré tout dû déménager. Cette mobilité interne à la région

Cette mobilité interne à la région est la plus élevée de France.

De plus, un néo-bachelier sur trois a accepté une formation hors de Corse, un taux deux fois plus élevé que la moyenne nationale.

Une tendance qui place la Corse en tête des régions où les néo-bacheliers quittent plus fréquemment leur région de résidence pour poursuivre leurs études, devant le Centre-Val de Loire alors que des régions telles que l'Île-de-France, les Hauts-de-France et le Grand Est conservent une majorité de leurs étudiants grâce à une offre de formation riche et variée sur un territoire plus étendu.

Particulièrement concernés par la mobilité, les néo-bacheliers de Calvi, Ghisonaccia et Porto-Vecchio, en l'absence totale d'offre de formation sur ces territoires. C'est égale-

ment le cas pour 97 % des étudiants de Propriano, malgré la présence de quelques places de formation à Sartène. Dans les zones d'emploi d'Ajaccio et de Bastia, huit jeunes sur dix sont concernés par la mobilité mais avec des dynamiques différentes : les néo-bacheliers bastiais sont plus nombreux à rester en Corse, tandis que ceux d'Ajaccio partent davantage sur le continent. À l'inverse, ceux originaires de Corte, où est située la seule université de la région, déménagent moins fréquemment : un sur trois, le plus souvent pour étudier en dehors de la région. Lorsqu'ils déménagent à l'intérieur de la région, les néo-bacheliers sont nombreux à rejoindre Corte et son offre universitaire. Ainsi, parmi les étudiants qui restent en Corse pour leur première année d'études, sept sur dix rejoignent l'Université de Corse.

Les départs de la région sont cela dit d'abord liés au choix de la filière d'études. L'absence de certaines formations en Corse ou l'attractivité de certaines écoles plus prestigieuses explique en grande partie les départs vers le continent. L'Insee observe que « de nombreux jeunes partent même lorsque l'offre est disponible sur l'île. Ainsi, un tiers des étudiants inscrits en première année de licence la suivent en dehors de la région. Quitte à déménager pour étudier, certains choisissent de quitter la Corse. Lorsqu'ils décident de le faire, les néo-bacheliers privilégient la région Provence-Alpes-Côte d'Azur [44 %] et dans une moindre mesure l'Occitanie et l'Île-de-France ». En 2022, 470 néo-bacheliers corses ont rejoint une de ces trois régions.

Parmi les 1 770 néo-bacheliers ayant validé un vœu sur Parcoursup en 2022, la moitié a opté pour une licence, y compris celles pour l'accès aux études de santé. Viennent ensuite les inscriptions en brevet de technicien supérieur [BTS], en bachelor universitaire de technologie [BUT] et en classe préparatoire aux grandes écoles. Ces orientations diffèrent selon le genre. Les filles obtiennent de meilleurs résultats scolaires avec moins de retard scolaire et plus de mentions au baccalauréat que les garçons. Pour autant, elles sont deux fois moins nombreuses à intégrer une classe préparatoire aux grandes écoles. Elles se dirigent également moins souvent vers les BTS et les BUT. La majorité d'entre elles privilégie la licence avec un taux d'inscription de 59 % contre 46 % pour les garçons.

MONTÉE EN PUISSANCE DE L'APPRENTISSAGE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

L'apprentissage permet aux étudiants de poursuivre une formation diplômante tout en se formant professionnellement à l'exercice d'un métier et peut offrir l'opportunité d'intégrer le marché du travail tout en se qualifiant. En Corse, comme au niveau national, l'apprentissage s'est développé dans l'enseignement supérieur entre 2022 et 2024. Ainsi, en 2024, 25 % des lycéens ont formulé au moins un vœu pour des formations en apprentissage dans le supérieur, soit 9 points de plus qu'en 2022. Parmi eux, un sur dix s'est orienté exclusivement vers ce type de formation, une proportion en hausse de 3 points en deux ans. Si 46 % des lycéens en voie technologique ont formulé au moins un vœu vers une formation en apprentissage (+13 points depuis 2022), ceux en filières professionnelles (26 %, +8 points) et générales (17 %, +8 points) ont progressé également. Dans le même temps, l'offre de formation s'est développée. Quatre formations sur dix étaient ainsi proposées en alternance en 2024. Elles représentaient 21 % des places de formation offertes (+4 points par rapport à 2022). Cette augmentation était essentiellement portée par les formations du secteur privé portant : 73 % des places proposées en apprentissage relevaient du privé sous-contrat, hors contrat et du supérieur (+9 points). Dans le secteur public, l'offre s'est diversifiée et la part de formations proposées en apprentissage a progressé de 8 points sur la période. ■

Source : Insee Analyses Corse N° 57, En Corse, huit néo-bacheliers sur dix déménagent pour débiter leurs études supérieures, par Laurence Costa-Bereni et Stéphane Luquet (Insee)

Si les néo-bacheliers corses sont les plus mobiles de France, la région attire en revanche peu d'étudiants en première année issus d'autres régions françaises.

PLUS ENCLINS À QUITTER L'ÎLE, LES PLUS AISÉS... MAIS AUSSI LES MOINS FAVORISÉS

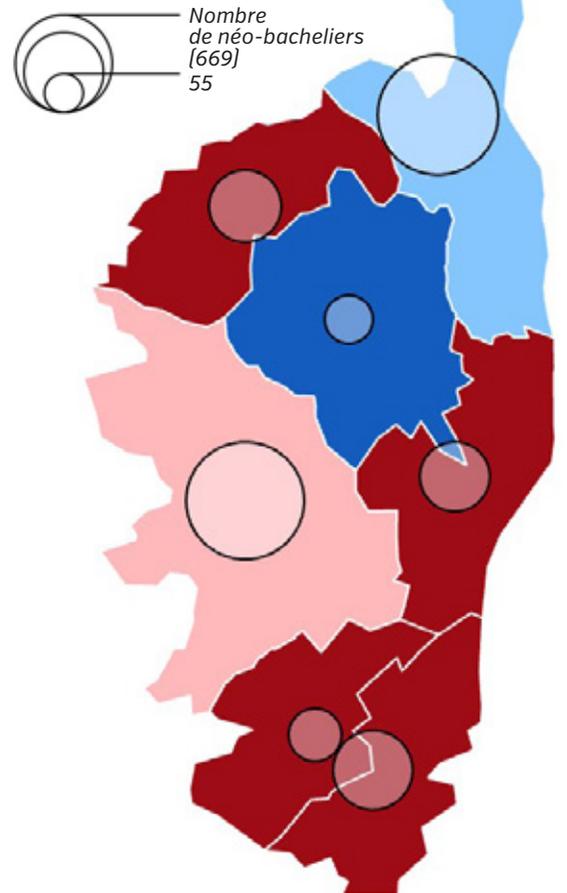
L'origine sociale joue un rôle déterminant dans les choix d'orientation et de mobilité. D'abord, elle influe sur le parcours scolaire. Les jeunes issus de familles très favorisées, notamment les enfants de cadres supérieurs, de professions libérales ou d'enseignants, obtiennent de meilleurs résultats scolaires, avec un taux plus élevé de mentions au baccalauréat. Par la suite, ce déterminisme social se retrouverait dans les vœux de mobilité des néo-bacheliers. Ces élèves seraient ainsi plus enclins à formuler des vœux en dehors de la région : un néo-bachelier issu d'un milieu très favorisé sur deux demande une formation sur le continent. Ce qui peut s'expliquer par l'ambition d'intégrer des cursus plus prestigieux mais aussi par des moyens financiers plus confortables pour couvrir les frais liés aux études à l'extérieur. Ceci étant, les bacheliers issus de milieux défavorisés souhaitent aussi plus fréquemment quitter la région. Des aides financières comme les bourses, les dispositifs d'accompagnement à la mobilité et l'accès facilité au logement étudiant permettent alors à certains d'entre eux de concrétiser ce projet.

L'offre de formation est majoritairement universitaire en

Taux de mobilité des néo-bacheliers à leur entrée dans l'enseignement supérieur, par zone d'emploi de résidence

Mobilités des néo-bacheliers

- Mobilité interne et externe élevées
- Mobilité externe élevée
- Mobilité interne élevée
- Mobilité interne et externe faibles



Infographie ICN - Insee 2023

Corse : en 2022, 2430 places de formation en première année d'études supérieures y ont été proposées, licences et BUT représentant 68 % des places de formation contre 57 % dans l'Hexagone. Cette structure de l'offre, couplée à la présence d'une seule université sur le territoire, modèle la carte des mobilités. Corte concentre 71 % de l'offre de formation alors que seulement 3 % des néo-bacheliers y résident. A contrario, Calvi, Ghisonaccia et Porto-Vecchio ne proposent aucune offre de formation tandis qu'Ajaccio et Bastia proposent respectivement 240 et 410 places de formation en première année. À Ajaccio, l'offre est inférieure de 70 % au nombre de néo-bacheliers résidant sur place contre -50 % dans la zone de Bastia. En outre, l'offre de formation privée est peu développée dans l'île. En première année d'études supérieures, l'enseignement public représente ainsi 96 % des places disponibles contre 83 % en France hexagonale. Si les néo-bacheliers corses sont les plus mobiles de France, la région attire en revanche peu d'étudiants en première année issus d'autres régions françaises. En 2022, 130 étudiants ont rejoint l'île, principalement en provenance de Provence-Alpes-Côte d'Azur, et se sont principalement orientés vers des licences en art, lettres ou langues, en BUT production et en BTS agricole et maritime. ■ AN

Dons aux organismes caritatifs

Une solidarité menacée par l'érosion

La Fondation Apprentis d'Auteuil

vient de publier les résultats de son 6^e baromètre annuel de la solidarité réalisé par Ipsos sur un panel de 1 000 personnes représentatives de la population française de 18 ans et plus mais aussi auprès de 500 personnes dont le revenu annuel net du foyer est supérieur à 120 000 euros. Un constat : si en 2023, la générosité avait tenu bon malgré l'inflation, en 2024, l'inquiétude face à l'avenir pourrait fragiliser la dynamique de la solidarité.

En 2024, les chiffres montraient une forte hausse des dons aux organismes caritatifs lors de l'année 2023, les Français - y compris les jeunes et les plus modestes - s'étaient montrés particulièrement solidaires. Mais il n'est pas certain que cette générosité résiste encore longtemps. La dernière édition du baromètre de la solidarité Ipsos. Fondation Apprentis d'Auteuil, qui dresse le bilan de l'année écoulée et décrypte l'état d'esprit des donateurs pour les mois à venir, montre que les Français sondés sont de plus en plus préoccupés par l'actualité nationale et internationale et l'impact qu'elle pourrait avoir sur leur pouvoir d'achat. Ce qui pourrait freiner leur élan de solidarité.

Les participants à l'enquête se disent inquiets pour l'avenir des jeunes (88 %, + 4 points par rapport à 2024), des personnes les plus précaires (86 %) et des Français en général (84 %, + 4 points), mais aussi pour leur avenir personnel (64 %, + 5 points) et celui de leurs proches (73 %, + 5 points). Or ce sentiment ne concerne pas que les classes moyennes ou modestes puisque les plus aisés se montrent de plus en plus soucieux au sujet de leur avenir (58 %, + 5 points) et celui de leurs proches (44 %, + 7 points). Plus de la moitié (57 %) appréhendent une évolution à la baisse de leur pouvoir d'achat. Le contexte international est la principale cause d'inquiétude (89 %), viennent ensuite l'instabilité politique en France (88 %), puis le niveau d'endettement de la France (87 %), l'évolution de leur pouvoir d'achat (83 %) et l'évolution de la fiscalité en France (82 %). Dans le cas où la situation se dégraderait, 42 % des donateurs inquiets sur au moins un de ces aspects déclarent qu'ils auraient alors tendance à réduire leurs dons pour préserver leur propre sécurité financière et celles de leurs proches (33 % pour les hauts revenus). À l'inverse, 15 % disent qu'ils donneraient davantage pour que les associations puissent faire face (30 % chez les hauts revenus). « Cette tendance nous alerte et nous inquiète, alors que les besoins des jeunes montent en flèche et que les financements publics se resserrent. Nous craignons que nos concitoyens - qui sont toujours restés solidaires mal-

gré les différentes crises - ne soient plus en capacité d'exprimer leur générosité comme ils le souhaiteraient » commente Stéphane Dauge, directeur des ressources de la Fondation Apprentis d'Auteuil. Plus de la moitié (52 %) des sondés disent avoir réalisé au moins un don à des fondations ou des organismes caritatifs en 2024 (+ 1 point depuis 2019). Un chiffre qui atteint 84 % parmi les hauts revenus (+ 7 points en 5 ans). En revanche, après une hausse en 2023, le montant moyen des dons déclarés a baissé en 2024 : légèrement pour le grand public (364 € vs 371 €), et plus fortement chez les hauts revenus (2 322 € vs 2 686 €). La proportion effective de donateurs 2024 a de plus été moins élevée que ne le laissaient penser les intentions annoncées en 2023 (- 3 points). Pour 2025, les intentions de dons restent stables : 55 % des sondés déclarent qu'ils ont ou vont donner cette année. Mais le nombre de ceux qui ont réalisé un don en début d'année 2025 baisse nettement par rapport à l'an passé : 20 %, soit - 4 points par rapport à 2024. Les prévisions sont cela dit plus optimistes du côté des plus aisés : 87 % des hauts revenus déclarent qu'ils ont donné ou qu'ils vont donner en 2025 (+ 4 points) et en mars 2025, 56 % ont déclaré avoir déjà effectué des dons à des associations sur le début de l'année (+ 2 points)

Au « top 4 » des causes qui mobilisent les donateurs : la santé et la recherche médicale (44 %, + 7 points), l'aide aux plus démunis (32 %, - 6 points), la défense des animaux (26 %, - 2 points), l'enfance, la jeunesse et l'éducation (24 %). Chez les hauts revenus, la santé et la recherche médicale arrivent en premier (46 %), suivies par l'aide aux personnes démunies (40 %, + 1 point), l'enfance, la jeunesse et l'éducation (33 %, - 9 %). Les personnes interrogées, et plus particulièrement les plus aisées, sont de mieux en mieux informées sur les avantages fiscaux liés aux dons et aux legs. Ainsi, 72 % des hauts revenus répondent qu'ils connaissent le plafond de déduction des dons (+ 2 points), et 35 % que cela a eu une incidence sur leurs dons (+ 5 points). ■ AN

« Cette tendance nous alerte et nous inquiète, alors que les besoins des jeunes montent en flèche et que les financements publics se resserrent »



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte S.S.P. en date à 29 avril 2025 à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : U GHJINEPARU

Forme : SCI

Capital : 100 euros

Siège social : Plage de Venzolasca, 20215 Venzolasca

Objet : L'acquisition, la construction, la location, la prise à bail, la location-vente, la propriété, la copropriété par tous moyens de droits de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction, à rénover et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet,

- La création de lotissements, leur commercialisation,

- La propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers et, plus particulièrement, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises pouvant favoriser son objet,

- La réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination,

- L'administration, la mise en valeur et l'exploitation directe ou indirecte par bail, location ou autrement et après tous aménagements et construction, s'il y a lieu, des biens ruraux,

- La réalisation de la totalité ou de partie des immeubles sociaux bâtis ou non bâtis, par voie d'échange ou apports en société, échanges pouvant être consentis en tout ou partie ou encore par étages ou autres portions indivises,

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaires,

- Toutes opérations destinées à la réalisation de l'objet social, notamment en facilitant le recours au crédit dont certains associés pourraient avoir besoin pour se libérer envers la société des sommes dont ils seraient débiteurs, à raison de l'exécution des travaux de construction respectivement de la réalisation de l'objet social, et ce, par voie de caution hypothécaire,

Ainsi que plus généralement toutes opérations, de quelque nature qu'elles soient, se rattachant directement ou indirectement à cet objet, dès lors que ces actes ou opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet ; la société peut, notamment, constituer hypothèque ou toute autre sûreté réelle sur les biens sociaux.

Durée : 99 ans.

Gérants : Monsieur Don Louis Jean Baptiste CIPRIANI-LUIGI demeurant Cap Sud Village, Plage de Venzolasca, 20215 Venzolasca

Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 02



Valérie PERINO SCARCELLA

Avocat

Casatorra - Immeuble Pasqualini
20620 Biguglia - Tél : 09.72.59.01.01
perinoscarcella@hotmail.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Bastia du 05/05/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : S.A.S BY'Scale
Siège : RT 10 - Folelli - 20213 Penta-Di-Casinca

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1000 Euros
Objet : Petite restauration, brasserie, snacking sur place ou à emporter, café, débit de boissons, et toutes activités annexes s'y rapportant. Et, d'une façon générale, toute opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières ou financières se rapportant directement ou indirectement ou pouvant être utiles à cet objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives et, sous réserve des dispositions légales, chaque associé a le droit de participer aux décisions et dispose d'un nombre de voix égal à celui des actions qu'il possède.

Agrément : Les cessions d'action, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Vincent Pierre PIETRI demeurant Village - 20213 Pruno. La Société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à AFA du 23 avril 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : JOLENA

Siège : Ogliastrone - 20167 Afa

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 euros

Objet : La création, l'exploitation et la gestion par tous moyens de tous établissements de restauration rapide, la vente de plats préparés, de boissons, de snacks, ainsi que la vente à emporter. La société pourra également organiser des événements, proposer des services de traiteur, et toute activité connexe se rapportant à la restauration.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Anthony GIACOMINI, demeurant Ogliastrone, 20167 Afa
Directeur Général : Madame Elodie Xavière ADAMI, épouse GIACOMINI, demeurant Ogliastrone, 20167 Afa
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 10 avril 2025, à BASTIA (20200), il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination de la société :
CONCEPT AUTO CORSE

Forme : Société par Actions Simplifiée
Objet : L'achat, la vente, la pose et la réparation de surfaces vitrées sur les véhicules automobiles.

L'achat, la vente et la pose d'essuie-glaces, de films teintés pour l'automobile, et d'accessoires automobiles ; ainsi que la location de courte durée de véhicules automobiles légers ou lourds, ainsi que de véhicules de type motocycles et assimilés.

L'achat, la vente et le dépôt vente de véhicules automobiles légers ou lourds. Service carte grise.

La distribution de tous produits dérivés et consommables liés à l'exploitation des activités ci-dessus.

Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou susceptible d'en faciliter la réalisation, y compris la prise de participation dans toutes sociétés.

Siège social : Chez M. LEBIGOT, 609, Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia.
Durée : 99 ans à compter de la date d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Capital social : 500 Euros, constitué par apport en numéraire exclusivement.

Président : Monsieur LE BIGOT Cyril, Nunciu, Dominique. Né le 23 octobre 1980 à ST MARTIN D'HERES (Isère), demeurant au 609, Route Inférieure de Cardo, 20200 Bastia, de nationalité française. Célibataire.
Immatriculation : RCS de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 05

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PORTO-VECCHIO du 5 mai 2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

AUTHENTIC CROISIERES

Siège : Rue Henry Frenay, 20137 Porto-Vecchio

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 200 euros

Objet : L'exploitation de services de transport maritime et côtiers de passagers, incluant mais sans s'y limiter, l'organisation de croisières, de promenades en mer et d'excursions.

- L'organisation d'événements à bord de ses navires, incluant des petits déjeuners, des déjeuners, des dîners et d'autres activités récréatives ou culturelles en mer.
- La promotion et le développement d'activités touristiques liées à la mer et à la navigation.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Président : Monsieur Joseph QUILICI, demeurant Rue Henry Frenay, 20137 Porto-Vecchio

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

N° 06



Ange-Paul LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia - Tél. 04.95.31.69.67
cabinet.leonelli@gmail.com

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 25 Avril 2025, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.
Dénomination sociale : «SAS SALAGIO»
Siège Social : Vescovato [20215], Les Hespérides, Lot n°43.

Durée : 99 ans.

Capital social : 100,00 €.

Objet : Communication pour professionnels sur applications mobiles et tous supports publicitaires.

Président : Monsieur Jean-Baptiste SALASCA, demeurant à Vescovato [20215], Les Hespérides, Lot n°43, né le 30 Décembre 2004 à Bastia [Haute-Corse]. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 01/05/2025, il a été constitué une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SCI PIRAUD

Objet social : Acquisition, propriété, administration de tous immeubles

Siège social : Chez Jean-Louis GUIRAUD - 110, Corsu di A Cappella San Petru - 20260 LUMIO

Capital : 900 €. **Durée :** 70 ans. **R.C.S. :** BASTIA. **Co-Gérant :** Monsieur Jean-Louis GUIRAUD demeurant 110, Corsu di A Cappella San Petru, 20260 LUMIO ;

Co-Gérant : Monsieur Jean-Philippe GUIRAUD demeurant 47, Lotissement Palazzettu, 20290 LUCCIANA ;

Co-Gérant : Monsieur Luciano DOMINGUES PIRES demeurant Résidence A Paolina, 20290 LUCCIANA.

N° 08

SEPT INVESTISSEMENTS

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 euros

Siège social :

Le Petit Prince Saint Exupéry

29, bis Avenue Président Paul Doumer

20220 L'Île-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Calvi du 05/05/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale :

SEPT INVESTISSEMENTS

Siège social : Le Petit Prince Saint Exupéry, 29, bis Avenue Président Paul Doumer, 20220 L'Île-Rousse

Objet social : L'acquisition, la propriété et la gestion de tous biens immobiliers

Durée de la Société : 99 ans

Gérance : Monsieur Antoine-François CAPINIELLI. Né le 10/08/1977 à BASTIA, demeurant Avenue Paul Doumer, 20220 L'Île-Rousse

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

TAXI ORSINI

Société Par Actions Simplifiées (SAS)
Au capital de 1000 Euros
Siège social :
Village Sainte-Lucie de Porto-Vecchio
Villa « Ma Villa »
Sainte-Lucie de Porto-Vecchio
20144 Zonza

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07 mai 2025 à Porto-Vecchio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par Actions Simplifiées

Dénomination sociale : TAXI ORSINI
Siège social : Village Sainte-Lucie De Porto-Vecchio, Villa « Ma Villa », Sainte-Lucie De Porto-Vecchio, 20144 Zonza
Objet social : L'exploitation d'une activité de taxi, le transport de personnes à titre onéreux, ainsi que toutes activités connexes ou complémentaires.

Durée délai société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Présidence : Monsieur Félix Antoine Aurrelle ORSINI

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

U TAVONU

Société Civile au capital de 1000 euros
Siège social :
Lotissement Piatamonu, Mela
20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 12/05/2025, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile

Dénomination sociale : U TAVONU

Siège social : Lotissement Piatamonu, Mela, 20137 Porto-Vecchio

Objet social : Toutes activités immobilières non réglementées, notamment l'acquisition, la gestion, l'aliénation, de tous biens et droits immobiliers, démembrés ou non ; La réalisation de recherches et d'études immobilières ou financières ; La mise à disposition gratuite des biens acquis par la société au profit des associés

Durée de la Société : 99 ans

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Romain Marc, Michel VALLI demeurant Résidence les Trois Perles, 20145 Sari-Solenzara
Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas ; Agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales

Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES
PAIEMENT
PAR CARTE BANCAIRE**



SUR PLACE

OU PAR TELEPHONE

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 9 mai 2025, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : JCGM

FORME : Société Civile Immobilière
CAPITAL : 1000 euros

SIEGE : Villa E Caldane - Les Terrasses de Cardo - 20200 Bastia

OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

DUREE : 99 ans

GÉRANTS : Monsieur Jean-Charles Pascal MARTINELLI demeurant Villa E Caldane, Les Terrasses de Cardo à BASTIA [20200] et Monsieur Geoffrey MARTINELLI demeurant Villa 4, Résidence Les Jardins d'Apollonie à Bastia [20200]

CESSION DE PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, entre conjoints ou partenaires pacésés, ascendants ou descendants des associés, même si le conjoint, partenaires pacésés, ascendant ou descendant cessionnaire n'est pas associé.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL****SAINT CYPRIEN JET**

Société à Responsabilité Limitée

Capital de 54.780 Euros

Siège social : Délicatessa, n°4

Cial Saint-Cyprien, 20137 Lecci

N° R.C.S. Ajaccio 449 108 976

**AVIS DE PUBLICITE
DU PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 07 Mai 2025****MODIFICATION
DU SIEGE SOCIAL**

Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 07/05/2025, il a été décidé de modifier le siège social à compter du 07 Mai 2025, le siège social est fixé à : 5, Stritta Muridiccia, 20137 Lecci.
En conséquence, l'article 4 des statuts est modifié.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

**SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
NOVELLA D'ACQUALONGA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 1524,49 euros

Siège social : Chemin d'Acqualonga

Quartier Mezzavia, 20000 Ajaccio

383 834 892 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'une délibération en date du 30/04/2025, l'A.G.E a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du : Chemin d'Acqualonga, Quartier Mezzavia, 20000 AJACCIO au : Route du Salario, Villa l'Orca, 20000 AJACCIO à compter du 30/04/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

Sté ARIA MARINA

Société par Actions Simplifiées

Capital : 5000 euros

Siège : Santa Severa

11, Strada di Lamone, 20228 Luri

RCS Bastia n°818 121 519

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 1er décembre 2024, les associés ont décidé de transférer le siège social de LIEU-DIT MURTEDA, 20287 MERIA à Santa Severa, 11, Strada di Lamone, 20228 LURI, à compter du 1er décembre 2024.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

FDL (FAN DE LAND)

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnelle

Au capital de 2000 euros

Siège social : Lieu-dit Stiletto

18, Lotissement Artisanal

et Commercial du Stiletto

20090 Ajaccio

521 303 032 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 10 avril 2025, la gérance de la Société à responsabilité limitée FDL (FAN DE LAND) a décidé de transférer le siège social du lieu-dit Stiletto, 18, Lotissement Artisanal et Commercial du Stiletto, 20090 AJACCIO au Lieu-dit Taglio Rosso, 10137 PORTO-VECCHIO à compter du 10 avril 2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,

La Gérance.

**MODIFICATION
STATUTAIRE****SCI CODEX**

Société Civile Immobilière

En cours de transformation

En Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 100 euros

Siège social :

Chemin de Torretta

Les Hauts du Salario

Lieu-dit A Sarra, 20000 Ajaccio

803 551 316 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 23 avril 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société à Responsabilité Limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. Le siège social de la Société, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 100 euros, divisé en 100 parts sociales de 1 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination :

Ancienne mention : SCI CODEX

Nouvelle mention : CODEX .../...

Ancienne mention : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilité à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société ; Le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales ; Et généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social pourvu qu'elles ne modifient en rien le caractère civil de l'activité sociale.

Nouvelle mention : La location de locaux meublés au mois ou à l'année ainsi que de courte durée, et toute structure hôtelière ou para-hôtelière (hors restauration et fourniture de boisson alcoolisée) et les prestations de services connexes à la location telles que l'entretien, le nettoyage, la fourniture de linge de maison, l'accueil, la fourniture de petit déjeuner, la blanchisserie ; l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe ; L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la construction, la mise en valeur, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutilité à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société ; Le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales ; et plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ci-dessus spécifié ou à tout autre objet similaire ou connexe. La société peut recourir en tous lieux à tous actes ou opérations de quelque nature et importance qu'elles soient, dès lors qu'ils peuvent concourir ou faciliter la réalisation des activités visées aux alinéas qui précèdent ou qu'ils permettent de sauvegarder, directement ou indirectement, les intérêts commerciaux ou financiers de la société ou des entreprises avec lesquelles elle est en relation d'affaires.

Dirigeants :

Ancienne mention : Gérante Madame Audrey PAOLETTI, Les Hauts du Salario, Chemin de Torretta, Lieu dit A Sarra, 20000 AJACCIO

Nouvelle mention : Gérante Madame Tity Madeleine GRAZIANI veuve PAOLETTI, demeurant Chemin de Torretta, Les Hauts du Salario, 20000 AJACCIO, pour une durée illimitée.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

AVIS

Lors de l'AGE du 30/04/2025 de la SCI FATE E DRACONE, au capital de 100 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°753759257, dont le siège est situé Route de San Nicolao, 20230 San Nicolao, il a été décidé l'entrée de nouveaux associés par cession de parts sociales. Jean-David SOMMOVIGO a cédé 1 part à Angéline SOMMOVIGO ; Dominique ROMANETTI a cédé 1 part à Ophélie SOMMOVIGO. L'article 7 des statuts a été mis à jour.

N° 18

**Société d'Exercice Libéral
à Responsabilité Limitée d'Avocats**
Au Barreau de Grasse
RAMPONNEAU & ASSOCIÉS
Le 16 République
16, Boulevard de la République
06400 Cannes
Tél 04 93 68 93 93/Fax 04 93 68 06 16

AÏNA,

SAS, au capital de 1500 €
Siège : Commune de ZONZA
Hameau de Caramontino
Chez M. et Mme PACINI-GUIDICELLI
20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio
RCS : Ajaccio 808 914 410

Aux termes des décisions unanimes des associés du 28 juin 2023, (I) Madame Aude Florence PACINI demeurant à 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO - (Commune de ZONZA) - Corse du Sud - Hameau de Caramontino a été nommée Présidente en remplacement de Monsieur Guy PACINI à compter du 1er juin 2023, (II) le siège social a été précisé en 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO - (Commune de ZONZA) - Hameau de Caramontino - chez Mme Danièle PACINI-GUIDICELLI à compter du 1er juin 2023. Formalité au RCS d'Ajaccio.

N° 19

"COSCA CAFE" SARL

Entreprise Unipersonnelle
à Responsabilité Limitée
Capital social : 15.244 Euros
Siège social :
26, Boulevard Pascal Rossini
R.C.S. Ajaccio 428 607 857

Suivant procès-verbal du 24 avril 2025, l'associé unique a décidé :

- de modifier l'adresse du siège social de la société de 26, Boulevard Lantivy, Immeuble Lantivy - 20000 AJACCIO à 26, Boulevard Pascal Rossini - 20000 AJACCIO et celle du principal établissement de la société de 28, Boulevard Pascal Rossini - 20000 AJACCIO à 26, Boulevard Pascal Rossini - 20000 AJACCIO.

- de ratifier à compter rétroactivement du 19 juillet 2006, l'extension de l'objet social et de l'activité de la société à l'exploitation de tous fonds de commerce de restauration de type rapide ou traditionnelle, petite restauration rapide, débit de boissons de 3ème catégorie, brasserie, snack-bar, crêperie, glacier, salon de thé, pizzeria, le tout sur place ou à emporter, et de modifier corrélativement les statuts.

Pour avis, le gérant.

N° 20

PS2A

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100 euros
Siège social : Rue Aspirant Michelin
Immeuble le Golo, Bât D
20090 Ajaccio-949244602 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 29 février 2024, le Président a pris acte de la démission de Monsieur Joseph Pasqualaggi de ses fonctions de Directeur Général et a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.

Pour avis, Le Président.

N° 21

KALLIPHARMA

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 3386 euros
Siège social : Ld Mezzane
1, Rue de La Madonne
20230 San-Nicolao-B 433 327 855

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date 12 mai 2025, l'Associé Unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3386 euros.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur MARC REDOLFI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :
Monsieur Marc Redolfi, demeurant LD Mezzane, 1, Rue de La Madonne, 20230 San-Nicolao.

Pour avis, La Gérance.

N° 22

LD DEPANNAGE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Croce
Chemin de Galera, 20129 Bastelicaccia
950 767 384 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 30/04/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter dudit jour :

* de remplacer la dénomination sociale LD DEPANNAGE par LC RENOVATIONS et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

* de nommer M. Fabien, François, Joseph COURNON, demeurant Also di Sole, Bâtiment I, 20090 Ajaccio, en qualité de Directeur Général.
Mentions : RCS Ajaccio.

Pour avis,
Le Président.

N° 23

HL RESEAU

SAS au capital de 500 €
Siège social : 3, Boulevard Lazer
13010 Marseille
RCS Marseille 900 524 182

TRANSFERT DE SIEGE

Par décision de l'AGE en date du 01/04/2025, il a été décidé :

- Le transfert de siège social, il sera à compter du 01/04/2025 fixé à AJACCIO (20000), Rue des Glycines, Parc St Lucie, Bât A.

- Le changement de dénomination qui devient LRESEAU.

- Président : M. LAMRINI-WAHABI Walid, Rue des Glycines, Parc St Lucie, Bât A, 20000 AJACCIO.
Radiation du RCS MARSEILLE et immatriculation au RCS AJACCIO.

Le Président.

N° 24

LCE

AGENTS MOBILES

4.M.G

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : 247, Sapareddu Suttanu
20135 Conca
798 084 174 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 12/05/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de « location de matériel divers » et de modifier l'article 2 des statuts en conséquence.

Pour avis,
Le Président.

N° 25

RIDER 60

SAS au capital de 1000 euros
Siège social : 358, Saint Cyprien
20137 Lecci
889 919 569 RCS Ajaccio

L'AGE le 01/05/2025 a décidé d'étendre l'objet social aux activités de vente de prêt à porter, accessoires ; gardiennage de véhicules ; mécanique tout véhicule ; location et vente de tout véhicule, moto, quad, vélo, scooter, jet ski, bateaux et voiture, prestation de services diverses, à compter du 01/05/2025, et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis,
Le Président.

N° 26

AVIS

Suivant AGE en date du 16/04/2025, la collectivité des actionnaires de la S.A.S. F.T.A., immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 908.043.797. et au capital de 2.000 €, ont décidé de nommer Monsieur Florent MESSIEN Président en remplacement de Monsieur Damien AMORETTI, démissionnaire et de transférer le siège social de Lieu-dit I Campi - 20220 AREGNO à 7, A Torracinta - 20220 AREGNO. Les articles 4 et 13 des statuts ont été mis à jour.

**DISSOLUTION
LIQUIDATION**

N° 27

**CONSTRUCTION
LOTISSEMENT
TERRASSEMENT**

SARL en liquidation
Au capital de 9.000 Euros
Siège social : 14, Rue Forcioli Conti
20000 Ajaccio
790 344 808 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale réunie le 31/03/2025 au siège social, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Romain SUBRINI, demeurant 14, Rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 28

M.G.D.G

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 €
Siège : La Croix de Lecci, 20137 Lecci
RCS : Ajaccio N°827440470.

Selon assemblée générale extraordinaire en date du 30/04/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30/04/2025.

Liquidateur : Matthieu GIANNI, Route de Porra, Lot U Paesano, 20137 Porto-Vecchio. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, où sera adressée la correspondance et seront notifiés tous actes et documents. Formalités au RCS Ajaccio.

**GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 BASTIA Cedex

N° 29

N° PC : 2025RJ0100

Jugement du tribunal de commerce DE BASTIA en date du 06/05/2025 prononçant ouverture de la liquidation judiciaire simplifiée de la société EURL BOUTIQUE OSES SARL, Chez Mme Guidici Andrée, Alzitone, Compagnia, 20240 GHISONACCIA. Vente de prêt à porter, chaussures et accessoires homme femme et enfant. 514 659 176 RCS Bastia. Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Date de cessation des paiements le 01/04/2025.

Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

N° 30

2021RJ5344 / 2024F00323

Jugement du Tribunal de commerce de Bastia en date du 06/05/2025 prononçant le report de la date de cessation des paiements de la société U CORSU (SAS). 418 559 712 RCS Bastia. Domaine de Chebia, 20221 CERVIONE au 01/02/2020.

N° 31

N° PC : 2021RJ5344
DATE : 06/05/2025

Jugement d'extension de la liquidation judiciaire ouverte à l'encontre de la société U CORSU (SAS) à la société LGC INVEST SAS, Lotissement Paesolu Di Prunete. RCS BASTIA n°830 324 711. La prise de participation par voie d'apport ou d'acquisition la détention et la gestion de tous titres de participation et valeurs mobilières dans toutes sociétés industrielles commerciales immobilières et financières la mise en œuvre de la politique générale du groupe ainsi constitué et l'animation des sociétés qu'elle Contrôle en participant activement à la définition des objectifs et de leur politique économique.

Date de cessation des paiements : 01/02/2020.

Liquidateur judiciaire : SELARL ETUDE BALINCOURT, représentée par Me Frédéric TORELLI, 15, boulevard du Général de Gaulle, 20200 BASTIA. Les créanciers sont invités à produire leurs créances entre les mains du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L814-2 et L814-13 du code de commerce dans les deux mois suivant la publicité au BODACC.

SCP MORELLI MAUREL & Associés

7, rue Maréchal Ornano - BP 203 Cedex - 20179 AJACCIO

Tél : 04 95 21 49 01

Mail : contact@corsicalex-avocats.com**VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**

Au plus offrant et dernier enchérisseur

**ADJUDICATION LE
MERCREDI 18 JUIN 2025 à 9 h****AU PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO
4, BOULEVARD MASSÉRIA à AJACCIO****DESCRIPTIF DES IMMEUBLES A VENDRE
1er lot de vente**Département de la Corse du Sud, sur la commune d'Ajaccio :

En la copropriété cadastrée BW 355 sise 43 cours Napoléon
- Le lot n°68 (ex lot 25) : un appartement de type T4 (112,66 m² Carrez et 6,65m² hors Carrez) au 3ème étage comprenant une entrée avec dégagement, Séjour, Salle à manger, 2 chambres une cuisine, un dressing, une salle d'eau, un WC,
- Le lot n°71 (ex lot 26) : une pièce dans les combles à droite de 16,88m²

BIEN ACTUELLEMENT OCCUPE**MISE A PRIX : 250.000 euros**

Visite des lieux sur place sans RDV le 15 mai 2025 de 10h à 12h par ministère de la SELARL GARIN FORESTIER LEONI (04 95 20 51 75)

2ème lot de venteDépartement de la Corse du Sud,
sur la commune de Pietrosella :

En la copropriété cadastrée AD 68, résidence SAMPIERO II,
- Le lot n°24 : un appartement de type T1 de 34,94 m² carrez, situé au Rez-de-jardin et comprenant un salon, une cuisine, un dégagement, une salle de bains et une terrasse de 13,75 m²

BIEN ACTUELLEMENT LOUE**MISE A PRIX : 90.000 euros**

Visite des lieux sur place sans RDV le 15 mai 2025 de 14h à 16h par ministère de la SELARL GARIN FORESTIER LEONI (04 95 20 51 75)

3ème lot de venteDépartement de la Corse du Sud,
Sur la commune de Vico :

En la copropriété cadastrée G108
- Le lot n°3 : un local commercial de 34,65 m² au rez-de-chaussée (boucherie) comprenant un espace de vente, un dégagement, une arrière-boutique et un wc

BIEN ACTUELLEMENT LOUE**MISE A PRIX : 20.000 euros**

Visite des lieux sur place sans RDV le 16 mai 2025 de 14h à 17h par ministère de la SELARL GARIN FORESTIER LEONI (04 95 20 51 75)

4ème lot de venteSur la commune de Vico :

En la copropriété cadastrée G108
- Le lot n°4 : un local commercial de 21,52 m² carrez au rez-de-chaussée (salle de jeux)

BIEN ACTUELLEMENT LOUE**MISE A PRIX : 10.000 euros**

Visite des lieux sur place sans RDV le 16 mai 2025 de 14h à 17h par ministère de la SELARL GARIN FORESTIER LEONI (04 95 20 51 75)

5ème lot de venteSur la commune de Vico :

En la copropriété cadastrée G108
- Le lot n° 8 : un appartement de type T3 (de 77 m² carrez et 5,15 m² hors Carrez) situé au 1er étage côté droit comprenant un salon, une cuisine, 2 chambres, un dégagement, une salle d'eau, une terrasse et une sous-terrasse de 14,30 m²

MISE A PRIX : 15.000 euros

Visite des lieux sur place sans RDV le 16 mai 2025 de 14h à 17h par ministère de la SELARL GARIN FORESTIER LEONI (04 95 20 51 75)

6ème lot de venteDépartement de la Corse du Sud,
Sur la commune de Vico :

En la copropriété cadastrée G108
- Le lot n° 10 : un appartement de type T3 (de 77 m² carrez et 5,15 m² hors Carrez) situé au 2ème étage côté droit comprenant un salon, une cuisine, 2 chambres, un dégagement, une salle d'eau.

BIEN ACTUELLEMENT LOUE**MISE A PRIX : 25.000 euros**

Visite des lieux sur place sans RDV le 16 mai 2025 de 14h à 17h par ministère de la SELARL GARIN FORESTIER LEONI (04 95 20 51 75)

7ème lot de venteDépartement de la Corse du Sud,
Sur la commune de Vico :

En la copropriété cadastrée G108
Bâtiment principal :
- Le lot n° 11 : un appartement au 3ème étage côté gauche
- Le lot n° 12 : un appartement de type T3 de 77 m² carrez et 5,15 m² hors Carrez) situé au 3ème étage côté droit comprenant un salon, une cuisine, 2 chambres, un dégagement, une salle d'eau.

MISE A PRIX : 20.000 euros

Visite des lieux sur place sans RDV le 16 mai 2025 de 14h à 17h par ministère de la SELARL GARIN FORESTIER LEONI (04 95 20 51 75)

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la SCP MORELLI MAUREL & Associés, et déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, pour consultation].

ETANT NOTAMMENT PRECISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio, avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 euros.

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la SCP MORELLI MAUREL & Associés, 7, rue Maréchal Ornano - BP 203 Cedex à AJACCIO, et sur son site internet <https://www.corsicalex-avocats.com/>
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal Judiciaire d'AJACCIO.

Fait et rédigé à Ajaccio, le 5 mai 2025, POUR EXTRAIT [20170131].

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE**1. Collectivité passant le Marché :**

Commune d'Aregno
Mairie - 105 Place de l'Eglise
Téléphone : 04 95 61 70 34
Courriel : mairie.aregno@orange.fr
Profil acheteur : e-marchespublics.com

Émetteur du Marché : Commune d'Aregno

Objet du Marché : Réhabilitation de la ruelle stretta di a vechja posta

Classification CPV :

45261400-8 - Travaux de revêtement
45233253-7 - Travaux de revêtement de chemins piétonniers

2. Procédure de passation du Marché :

Procédure adaptée en application de l'Ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la commande publique et du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la commande publique.

3. Date limite de réception des offres : 3 juin 2025 à 10h00**4. Délai de validité des offres : 120 jours.****5. Modalités d'obtention du dossier :**

Les dossiers de consultation pourront être téléchargés sur le site du profil acheteur du Maître de l'Ouvrage indiqué au paragraphe 1 ci-dessus ou demandés et retirés gratuitement auprès du Maître d'œuvre à l'adresse indiquée au paragraphe 8 ci-dessous.

6. Justifications obligatoires à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Les dossiers de candidature comprendront obligatoirement y compris pour chacun des cotraitants ou sous-traitants éventuels, les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus par le Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire de la commande publique :

- lettre de candidature (DC 1 ou forme libre) ;
- déclaration sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat pour justifier (DC2 ou forme libre) :

* a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales (attestations signées et datées de moins de 3 mois) ;

* b) Justifiant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.

- documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat (DC2 ou forme libre).

- renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat (DC2 ou forme libre) ;

- déclaration indiquant les effectifs du candidat, l'importance et les qualifications du personnel d'exécution et d'encadrement (DC2 ou forme libre) ;

- déclaration concernant le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaires concernant les travaux réalisés au cours des trois derniers exercices (DC2 ou forme libre) ;

- liste des principales références des travaux équivalents réalisés au cours des cinq dernières années, indiquant notamment le montant, la date et le destinataire, chacune des références, pour être prise en compte, devra faire l'objet de la fourniture d'un certificat de capacité ;

- certificats de qualification professionnelle apportant la preuve que le candidat a compétence à réaliser la prestation demandée ;

- liste détaillée spécifique du personnel spécialisé dans le domaine des terrassements et de la maçonnerie.

7. Critères de choix et de classement des offres :

Pour le choix de l'offre la mieux disante, les critères suivants, affectés du coefficient d'importance entre parenthèses, seront retenus :

- 1/ Le prix des prestations (50 %) ;
- 2/ La valeur technique de l'offre (40 %) ;
- 3/ Les délais de réalisation des travaux (10 %).

8. Renseignements complémentaires :

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

- auprès de la Mairie, à l'adresse indiquée au paragraphe 1 ci-dessus ;
- auprès du Maître d'œuvre :

M. Cyprien FILIPPI
Bureau d'Études Insulaire (B.E.I.)
Résidence Matunera - Casatorra - 20620 BIGUGLIA
Téléphone : 04 95 30 78 99
Courriel : contact@beicorse.com

9. Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
Villa Montepiano - 20407 BASTIA CEDEX
Téléphone : 04 95 32 88 66 - Télécopie : 04 95 32 88 55

Voies de recours : Voir les Articles L551-1 et suivants du code de justice administrative.

10. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de l'insertion :

Le 07/05/2025.

A Aregno le 07/05/2025, Le Maître d'Ouvrage, Le Maire, David CALASSA.

AARPI ARNA
SELARLU VACCAREZZA
AVOCAT représenté par Me J.VACCAREZZA
 6, Bd Paoli - 20200 BASTIA

SELARLU BENARD BATTESTI

AVOCAT représentée par Maître Marie-Laure BATTESTI

Diamant II - 8 Place de Gaulle - 20000 AJACCIO - Tel : 04.95.32.86.00
ml.battesti@arna-avocat.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - EN UN SEUL LOT

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

Rond-point De Moro Giafferi - 20200

ADJUDICATION JEUDI 3 JUILLET 2025 A 10 HEURES

Sur la commune de LUMIO [20260] les biens ci-désignés :

Dans un ensemble immobilier COCODY III - Lieu-dit MAZZE CORTE, les biens immeubles réunissant deux lots contigus ci-après formant une seule unité d'habitation figurant au cadastre rénové de ladite commune Section AB 285 d'une contenance de 2ha 88a lots numéros 127 et 128 ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et EDD dressés par Me JEAN, Notaire à CALVI, le 15.07.1976, publié le 20.07.1976, vol 1892 n°14 ;

Un modificatif de l'EDD dressé par Me JEAN, Notaire à CALVI, le 22.11.1977, publié le 09.01.1978, vol 2155 n° 12 ; État descriptif de division rectificatif dressé par Me Pierre-Yves FANTAUZZI, Notaire à CALVI, le 26.11.1986, publié le 09.01.1987, vol 4490 n°13 ; EDD complémentaire établi par Me Pierre-Yves FANTAUZZI Notaire à CALVI, le 26.11.1986, publié le 09.01.1987 vol 4490 n°15 ; État descriptif de division modificatif établi par Me Pierre-Yves FANTAUZZI Notaire à CALVI, le 16.06.1987, publié le 22.07.1987, vol 4638 n°15 ; PV n°112 service du cadastre du 01.09.1987 : suppression de AB 96 BND pour 1ha 44a et 1ha 44a et création de AB 285 de 2ha 88a, publié le 01.09.1987 vol 4669 n°2 ; EDD modificatif établi par Me Pierre-Yves FANTAUZZI Notaire à CALVI, le 08.10.1987, publié le 26.10.1987, vol 4728 n°13 ; EDD modificatif établi par Me Pierre-Yves FANTAUZZI Notaire à CALVI, le 16.02.1989, publié le 18.04.1989 vol 5216 n°17 ; EDD modificatif établi par Me Pierre-Yves FANTAUZZI Notaire à CALVI, le 29.08.2003, publié le 18.12.2003, vol 2003P 8460.

- Le lot 127 composant un logement de type Favello A situé au rez-de-chaussée [94/10.000ème des parties communes générales].

- Le lot 128 composant un logement type « Folelli A » situé au rez-de-chaussée [62/10.000ème des parties communes générales].

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé auprès du Greffe du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de BASTIA,

A LA REQUETE DE : Syndicat des copropriétaires de l'ensemble immobilier COCODY III, sis RESIDENCE COCODY III - Lieu-dit MAZE CORTE - 20260 LUMIO, pris en la personne de son syndic en exercice, la SAS BALAGNE IMMOBILIER, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia sous le numéro 341 488 815, ayant son siège social sis avenue Doumer - 20220 L'ILE-ROUSSE.

Ayant pour Avocat postulant : La SELARLU VACCAREZZA AVOCAT représentée par Maître Jacques VACCAREZZA Avocat au Barreau de Bastia membre de l'AARPI ARNA 6, Bd Paoli, 20200 BASTIA.

Ayant pour Avocat plaidant : La SELARLU BENARD BATTESTI AVOCAT représentée par Maître Marie-Laure BATTESTI Avocat au Barreau d'Ajaccio membre de l'AARPI ARNA Diamant II - 8, place de Gaulle, 20000 AJACCIO.

Description des biens : Le bien est composé d'une cuisine, une salle d'eau avec WC, de 3 chambres, d'un dégagement, d'un séjour, d'une buanderie avec WC, d'un débarras et de terrasses et combles - superficie de 100,76 m² ; il a fait l'objet d'un procès-verbal de description établi par Maître FERRANDI COSTA, Huissier de Justice à PONTE LECCIA dressé le 03.12.2024.

Occupation : Une personne s'est présentée à l'huissier lui indiquant vivre dans les lieux ; le procès-verbal de description établi par Me FERRANDI COSTA est entièrement annexé au cahier des conditions de vente, il y lieu de le consulter pour en connaître le teneur.

Mise à prix : 31.268 Euros

Une visite des lieux est prévue sur place le 10 JUIN 2025 de 11H00 à 12H00 par Maître Muriel FERRANDI COSTA Huissier de justice - BP 24 - 20218 PONTE LECCIA (HAUTE-CORSE) - Tel : 04 95 47 65 55.

ETANT PRECISE : Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau de BASTIA avec remise préalable à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10% du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €. Que les renseignements complémentaires et le cahier des conditions de vente peuvent être consultés auprès du Greffe du Juge de l'exécution immobilier du Tribunal Judiciaire de BASTIA ou au Cabinet de l'AARPI ARNA, 6, Bd PAOLI - 20200 Bastia.

Tel : 07.78.90.57.11



Corséa Nettoyage



- Remis en état après travaux
- Entretien espaces verts
- Entretien vitreries

Mail : corsea.nettoyage@laposte.net

- Entretien de Bureaux
- Entretien de copropriétés

Corsea Nettoyage

Bastia

Ajaccio



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE AFFERENTE A LA REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTICELLO

2ème Insertion,

Par arrêté municipal 2025-13 en date du 14 avril 2025 Monsieur le Maire de Monticello a ordonné l'ouverture d'une enquête publique concernant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de MONTICELLO.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 36 jours, du lundi 12 mai 2025 au lundi 16 juin 2025.

Par décision n°E25000012/20 du Tribunal Administratif de Bastia en date du 20/03/2025, Madame Josiane CASANOVA a été désignée en qualité de commissaire enquêteur.

En cas d'empêchement de la commissaire enquêteur, la Présidente du Tribunal Administratif a désigné M. Bernard LORENZI en qualité de commissaire suppléant.

Les pièces des dossiers, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles côté et paraphé par la commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Monticello du lundi 12 mai 2025 au lundi 16 juin 2025 inclus, aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie, à savoir :

* Du LUNDI au VENDREDI de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Monticello et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à la commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Monticello à l'attention de Madame la commissaire enquêteur 160, Strada di Munticellu, 20220 MONTICELLO. En ce qui concerne les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie, les courriers doivent arriver au plus tard le lundi 16 juin 2025 à 16h30, heure de clôture de l'enquête publique.

Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre ses contributions et propositions directement est ouvert à l'adresse internet suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/6206>

Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

enquete-publique-6206@registre-dematerialise.fr

Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Un accès gratuit au dossier sera également garanti par un poste informatique en mairie.

La commissaire enquêteur recevra le public, les jours, heures et lieux suivants :

* Le lundi 12 mai 2025 de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 en mairie

* Le lundi 26 mai de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 en mairie

* Le lundi 16 juin de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30 en mairie.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Monticello, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

La personne devra adresser sa demande auprès de Monsieur le Maire de Monticello, 160, Strada di U Munticellu, 20220 Monticello.

La révision générale a été soumise à une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité compétente en matière d'environnement est intégré au dossier d'enquête publique.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par la commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figurent ses conclusions motivées. Une copie du rapport de la commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le préfet du Département de Haute-Corse et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Bastia.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, pendant un délai d'un an à compter de la réception par la Mairie des documents.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêteur sera également publiée sur le site internet de la commune durant le même délai d'un an. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées en mairie de Monticello auprès de Monsieur le Maire de Monticello, 160 Strada di U Munticellu, 20220 Monticello.

Un avis destiné au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera inséré, en caractères apparents, par le Maire, dans deux journaux diffusés dans le département. Il sera publié une première fois, au moins quinze jours avant le début de celle-ci, et une deuxième fois, rappelé dans les 8 premiers jours de l'enquête. Cet avis sera affiché à la mairie pendant toute la durée d'enquête et publié par tout autre procédé en usage dans la commune ainsi que sur le site internet de la commune.

À l'issue de l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié pour tenir compte des observations et avis formulés dans le cadre de l'enquête publique et des conclusions de la commissaire enquêteur, seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.

ICN - ANNONCES LEGALES

Déposez votre Annonce - Disponible 24/7
 sur notre site : www.icn.corsica
 Rubrique annonces légales

N° 36



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Route du Stade - Lieu-dit Petraolo

20215 Vescovato

SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent :

Remplacement de Mr Pierre ACQUAVIVA demeurant Domaine Alzipratu - 20214 ZILIA, administrateur pour la Chambre d'Agriculture de Région Corse - Route du Stade - Lieu-dit Petraolo - 20215 VESCOVATO par Mr Jean Baptiste ARENA domicilié Lieu-dit Cardetu - 20253 PATRIMONIO.

Remplacement de Mr André ANGELETTI demeurant Rue Marboeuf - 20130 CARGESE, administrateur pour l'Office Foncier de Corse, sis 1, Avenue Eugène Macchini - Immeuble Le Régent - 20000 AJACCIO, par Mr Gjiuvanni Matteu SUSINI domicilié 11, Strada di Lamone - 20228 LURI.

Pour avis,
Le 12 Mai 2025.

DERNIERES MINUTES

N° 37



Maître Bernadette CESARI Notaire

1, Avenue Hyacinthe Quilichini
20100 Sartène

MODIFICATION STATUTAIRE

Aux termes d'un acte de DONATION-PARTAGE reçu par Maître Bernadette CESARI le 18 février 2025 publiée le 14 avril 2025, volume 2025P, numéro 2645, a été constatée la modification suivante des statuts de la société SCI L'AM :

* Ancienne mention :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de : TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340.000,00 EUR). Il est divisé en 3400 parts, de CENT EUROS (100,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 3400 attribuées aux associés en proportion de leurs apports, savoir :

* Monsieur Louis GIUSEPPI à concurrence de 3332 parts, portant les numéros 1 à 3332 en rémunération de son apport en nature.

* Monsieur Jean GIUSEPPI à concurrence de 34 parts, portant les numéros 3333 à 3366, en rémunération de son apport en numéraire.

* Monsieur Joseph GIUSEPPI à concurrence de 34 parts, portant les numéros 3367 à 3400, en rémunération de son apport en numéraire. »

* Nouvelle mention :

« Article 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de TROIS CENT QUARANTE MILLE EUROS (340.000,00 EUR) et est divisé en TROIS MILLE QUATRE CENTS (3400) parts de cent euros (100,00 eur) chacune, réparties entre les membres de la société en proportions de leurs apports respectifs, savoir :

* Monsieur Louis GIUSEPPI à concurrence de 3332 parts en usufruit, portant les numéros 1 à 3332.

* Monsieur Jean GIUSEPPI à concurrence de 34 parts en pleine propriété, portant les numéros 3333 à 3366 et 1666 parts en nue-propriété, portant les numéros 1667 à 3332.

* Monsieur Joseph GIUSEPPI à concurrence de 34 parts en pleine propriété, portant les numéros 3367 à 3400 et 1666 parts en nue-propriété, portant les numéros 1 à 1666. »

Pour avis,
Le Notaire.

04 95 32 04 40

N° 38

SCI TISOGGIO

Société Civile Immobilière

Au capital de 90.000 euros

Siège social : Lieu-dit Tisoggio

BP 23 - 20110 Viggianello

B 452 784 051 RCS Greffe Ajaccio

AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date 20 février 2025,

Il résulte que :

La collectivité des associés a décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 160.000 Euros en numéraire par compensation de créances liquides et exigibles sur la société au moyen de la création de 160 parts nouvelles entièrement souscrites et libérées, Les statuts ont été modifiés comme suit :

* Ancienne mention :

Capital social : 90.000 euros divisé en 90 parts de 1000 euros chacune

* Nouvelle mention :

Capital social : 250.000 euros divisé en 250 parts de 1000 euros chacune. Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 39

LOCATION-GÉRANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 2 mai 2025 fait à Cauro, enregistré au Service des Impôts d'Ajaccio le 06 mai 2025, bordereau 2A04P31 2025 A 00494. La société LA PAILLOTE, SAS au capital de 1000 euros, dont le siège social est 6, Spunta Di Sole, Baracone, 20117 CAURO, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio sous le n° 952 478 972 a confié à : La Société JOLENA, Sas au capital de 2 euros, dont le siège social est Ogliastrone, 20167 AFA, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de Petite restauration rapide situé à Stade D'Ambiegna, 20151 AMBIEGNA, connu sous le nom de "LA PAILLOTE" ; Pour une durée de 2 ans à compter du 1er juin 2025 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé JOLENA, le locataire-gérant.

N° 40

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES CONJOINTES

PROJET DE CRÉATION D'UNE STATION D'ÉPURATION ET DE RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DE CAMPO QUERCIO

COMMUNE D'ANTISANTI

1ère Insertion,

DUREE DES ENQUÊTES : du mercredi 28 mai 2025 au lundi 16 juin 2025.

SIEGE DES ENQUÊTES et lieu de dépôt des dossiers : Mairie d'Antisanti (Place de l'église, 20270 Antisanti).

PERMANENCES DE LA COMMISSAIRE-ENQUÊTRICE : Madame Caroline DE LUCIA, Retraitee, DESS qualité/sécurité, recevra le public en mairie :

* mercredi 28 mai 2025, de 8h30 à 12h00 ;

* jeudi 5 juin 2025, de 8h30 à 12h00 ;

* lundi 16 juin 2025, de 13h30 à 17h00.

Monsieur MORETTI Frédéric, Ingénieur territorial, a été désigné commissaire enquêteur suppléant.

Le public pourra formuler ses observations :

- à la commissaire enquêtrice par écrit en mairie d'Antisanti ou par téléphone lors des permanences (04 95 57 03 59) ;

- à la direction départementale des territoires [ddt-consultation-publique@haute-corse.gouv.fr] par voie électronique, au plus tard le lundi 16 juin 2025.

Pendant toute la durée de ces enquêtes, les dossiers seront également consultables sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse [https://www.haute-corse.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets-Consultations-Enquetes-publiques/Enquetes-publiques/Enquetes-Declaration-d-utilite-publique/]. Toutes les informations relatives au projet pourront être obtenues auprès de la mairie d'Antisanti.

Une copie du rapport et des conclusions de la commissaire enquêtrice sur l'utilité publique et l'enquête parcellaire du projet sera tenue à la disposition du public en mairie d'Antisanti, ainsi qu'à la direction départementale des territoires [service juridique et coordination], dans les conditions prévues à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration. Ces documents seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'état en Haute-Corse.

Le Préfet est l'autorité compétente pour prendre, par arrêté, les décisions faisant l'objet des présentes enquêtes conjointes.

N° 41

SCI VALERY-BERARD

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000,00 Euros

Siège social : Lieu-dit I Canali

20221 Cervione

Numéro unique d'identification :

801 763 996 R.C.S. Bastia

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'une décision des associés en date du 05 mai 2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 05 mai 2025.

Madame VALERY Nathalie, née le 24 novembre 1985 à Bastia (2B), demeurant Lieu-dit I Canali, 20221 Cervione, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social, soit : Lieu dit I Canali, 20221 Cervione, où devront être adressées toutes les correspondances relatives à la liquidation.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 42

LUGO DI LIBERTA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1000 €

Siège : 55, ch de Capu Neru

Cala di Cigliu, 20138 Coti-Chiavari

RCS Ajaccio 490 054 103.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25/04/2025, M. Florent Lapiere, Cala di Cigliu, 20138 Coti-Chiavari, a été nommé Gérant en remplacement de Michèle Salvadori Lapiere, et ce à compter du 25/04/2025. RCS Ajaccio.

04 95 32 89 92

N° 43



INGENIERIE CONSEIL & EXPERTISE

Société d'Expertise Comptable
Immeuble LE VEGA

5, rue de Dublin, 67300 Schiltigheim
03.88.55.00.55

y.daeffler@ice-strasbourg.com

AUX VENTS D'ANGES

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 8000 euros

Siège social : 40, Avenue Paul Doumer

20220 L'Île-Rousse

498 247 147 RCS Bastia

DISSOLUTION

Le 01/04/2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 01/04/2025. M Christophe TALON demeurant 3, Penvern, 56630 LANGONNET, a été nommé Liquidateur.

Le siège de liquidation a été fixé au 40, Avenue Paul Doumer, 20220 L'ILE-ROUSSE.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du TGI / Tribunal de Commerce de BASTIA. Mention sera faite au RCS de Bastia.



N° 44



**Me Pierre-Dominique
CERVETTI
AARPI MNC**

8, rue Michel Bozzi, 20000 Ajaccio
T : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

**DISSOLUTION
DE LA SARL « FCNOA »
ET MISE EN LIQUIDATION
AMIABLE**

Aux termes d'une délibération en date du 30/06/2024, en raison de la cessation de son activité, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société « FCNOA », Société à responsabilité limitée, immatriculée depuis le 04/04/2012 au R.C.S. d'AJACCIO sous le n° 750 719 908, ayant son siège social sis à SARI-D'ORCINO [20151], LIEU-DIT FICARELLA, à compter de ce jour, et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel en conformité des dispositions statutaires et des articles 1844-7 et suivants du Code civil.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Julien, Marc FOUETILLOUX, de nationalité française, né à CONFLANS-SAINTE-HONORINE [Yvelines], le 26 février 1979, exerçant la profession d'employé de la Poste, résidant à PIETROSELLA [20166], 67, Lotissement Castello Rosso, pour la durée de la liquidation, et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif et répartir, s'il y a lieu, le solde entre les associés.

Le siège de la liquidation est fixé à PIETROSELLA [20166], 67, Lotissement Castello Rosso. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le Liquidateur.

N° 45

FIN DE LOCATION-GÉRANCE

La location-gérance consentie suivant acte sous seing privé en date du 24/03/2022 par la Société HYPCO, société par actions simplifiée au capital de 800.000 euros, dont le siège social est situé 1, Cours Grandval, AJACCIO 20000, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO sous le n°405 161 258.

À la société AJACCIO IMPERIAL, société en nom collectif au capital de 1000 euros, dont le siège social est situé 1, Cours Antoine Guichard, 42000 SAINT ETIENNE, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SAINT ETIENNE sous le n°911 253 516.

Du fonds de commerce de supermarché hypermarché connu sous le nom de : EUROSPAR, ayant commencé à courir le 21/03/2022,

A pris fin le 20/03/2025 à l'expiration de sa durée initiale suivant dénonciation par le locataire gérant par LRAR transmise en respectant le préavis de 3 mois.

Pour unique avis signé le propriétaire du fonds.

ANNONCES LÉGALES

Nous traitons les annonces jusqu'au mardi 16 heures pour une parution le samedi en kiosque.

Par E-mail :

al-informateurcorse@orange.fr

Par téléphone :

04 95 32 89 92 / 04 95 32 04 40

Par courrier ou dans nos locaux :

114, Rue Claude Papi

Imm. Agostini - Z.I Erbjolo

BASTIA 20600

PROCHAINE PARUTION

23/05/2025 - N°7083

N° 46

NINE EXCLUSIVE

Société par Actions Simplifiée
En liquidation

Au capital de 1500 euros

Siège de liquidation :

Résidence Petra Bianca, Bât A

Chemin Saint-Antoine

20214 Calenzana

949 918 122 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mars 2025 à l'adresse du siège, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Marzio CÉREA, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de Bastia.

Pour avis,
Le Liquidateur.

ICN

Informateur Corse Nouvelle

Pour un traitement

PLUS RAPIDE

de vos textes adressez-nous

vos annonces par mail :

al-informateurcorse@orange.fr

N° 47

AVIS

Dans l'annonce n°11 parue dans le n°7080 de "l'Informateur Corse Nouvelle", semaine du 2 mai 2025 concernant l'avis de constitution de la SAS CASA PICCULA ;

Il convient d'ajouter :

Directeur Général : Monsieur Ioan TULEA demeurant Résidence U Paradisu - Chemin de Rondoli à CALVI (Haute-Corse) ;

N° 48

**« CHANGEMENT
DE RÉGIME MATRIMONIAL**

Information préalable

[Art. 1397 al 3 c.civ.]

Monsieur Antoine Joseph CASANOVA, Agriculteur, et Madame Hélène Caroline Antonia PAOLI, Psychologue, demeurant ensemble à BASTELICA [20119], Lieudit "Castagneto".

Monsieur est né à AJACCIO [20000] le 9 décembre 1990, Madame est née à AJACCIO [20000] le 15 novembre 1989 ;

Se proposent de modifier leur régime matrimonial pour adopter le régime de la SEPARATION DE BIENS établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil, suivant acte du 06/05/2025 reçu par Me Antoine SANTUCCI Notaire.

Pour toute opposition élection de domicile est faite à : Maître Antoine SANTUCCI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée « Alain SPADONI & Associés, Notaires », titulaire d'un office notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud] 3, avenue Eugène Macchini, immeuble « Le Régent », identifié sous le numéro CRPCEN 20004 ».

 **DEPOSEZ
vos annonces :**
al-informateurcorse@orange.fr

N° 49

DOMAINE DE GIALLA

SASU au capital de 2000 €

Siège social : Gialla

20170 San-Gavino-Di-Carbini

984 838 185 RCS Ajaccio

Par décision de l'associée unique du 12/05/2025, il a été décidé de la nomination de Madame Lezia Maria BENEDETTI demeurant Poggio Rasello - 20171 MONACIA-D'AULLENE en qualité de Directrice Générale à compter du 01/05/2025.

Modification au RCS d'Ajaccio.



Funtana Corsa

source de fraîcheur

www.zilia5g.corsica 04 95 30 94 39

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE

24H SUR 24

365 JOURS PAR AN

RENDEZ-VOUS SUR
ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES

Pour information : le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à
ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114. Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- Pour un an à la version papier pour **65€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version par voie électronique pour **35€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.
- Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€** et je bénéficie de trois mois supplémentaires gratuits.

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules):

Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN Oui Non
et de ses partenaires Oui Non

■ Ci-joint mon règlement par :

CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN - CARTE BANCAIRE
N°

Expire fin _____ Clé _____ *les 3 derniers chiffres au dos de votre carte bancaire*

Date et signature obligatoires



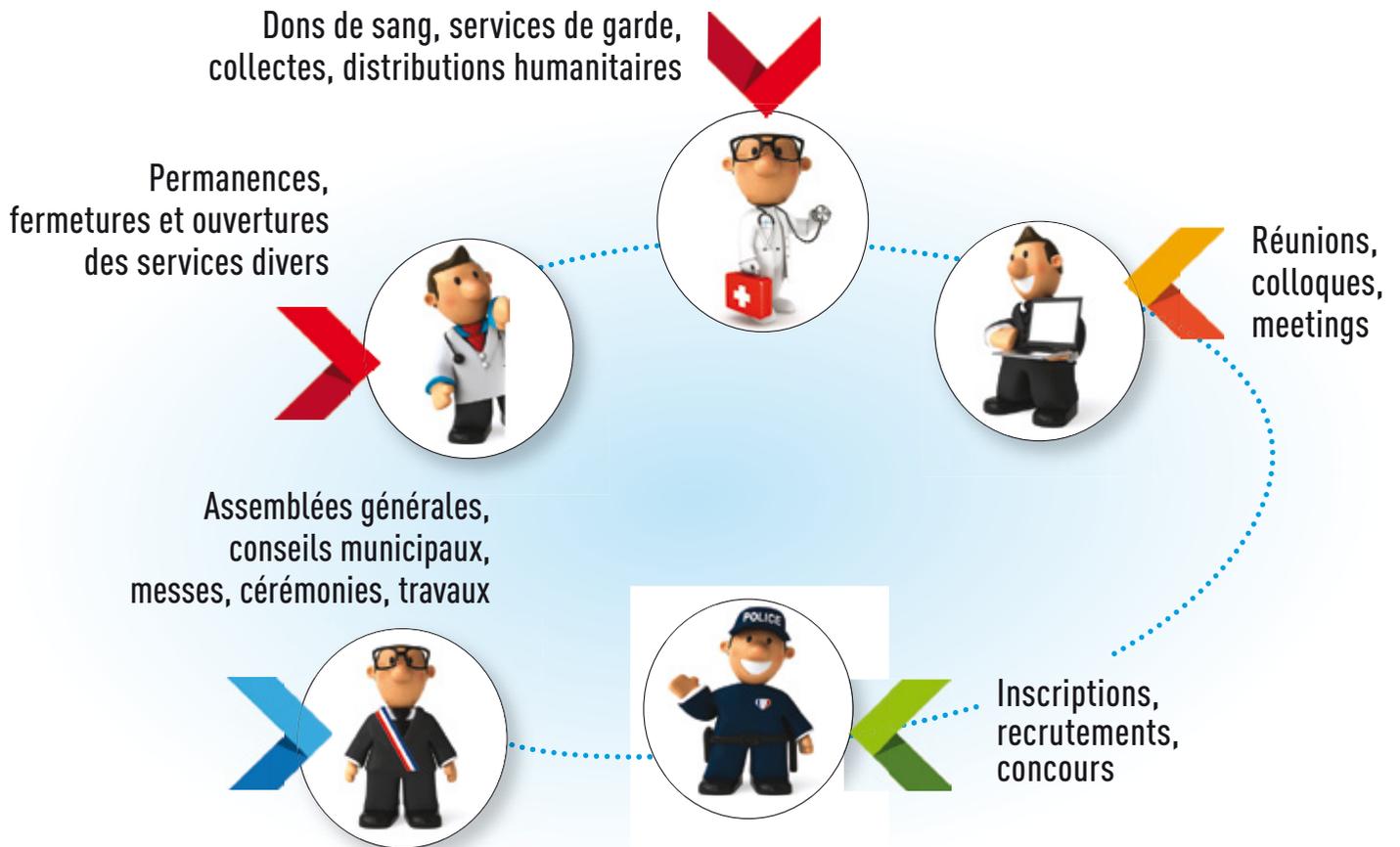
POUR ANNONCER GRATUITEMENT
LES **RENDEZ-VOUS**
DE VOS ASSOCIATIONS
ET COMMUNES



**SERVICE
GRATUIT**

www.icn.corsica/publier-une-info

L'agenda en ligne de votre commune ou de votre association



POUR COMMUNIQUER DANS L'AGENDA DE MA COMMUNE

JE ME RENDS SUR

www.icn.corsica/publier-une-info



300^e Anniversaire

Paoli et le cinéma

Photo François Ringioni

Le personnage de Pascal Paoli est-il présent dans l'histoire du cinéma de fiction ?

Contrairement à Napoléon Bonaparte, qui occupe une grande place dans le cinéma mondial, la figure de Pascal Paoli en est quasi absente, à l'exception de quelques exemples. Cela est tout à fait logique : le cinéma a toujours souhaité montrer l'histoire officielle, le roman national, tel qu'il apparaît dans les manuels scolaires. On retrouve cela dit Pascal Paoli dans deux films intéressants, mais il est toujours lié à la figure de Bonaparte.

Quels sont ces films ?

Il y a le *Napoléon* d'Abel Gance, sorti en 1925. C'est Maurice Schulz qui interprète le Père de la Patrie corse. Ce qui est intéressant, c'est que le réalisateur utilise pour son film toute la documentation disponible à l'époque, notamment les tableaux et la littérature, pour créer son personnage.

À l'occasion des 300 ans de la naissance de Pascal Paoli, Valécien Bonnot-Galucci, doctorant en histoire de l'art et enseignant à la Sorbonne, revient sur la présence et l'utilisation du « Babbu di a Patria » dans l'histoire du cinéma.

Propos recueillis par Christophe GIUDICELLI

Il décrit un Paoli non pas comme le libérateur de la Corse et l'auteur de sa Constitution, mais comme un serviteur des Anglais, corrompu par la Couronne britannique, dans le but de mettre en avant la figure de Bonaparte. Pascal Paoli apparaît également dans les archives du projet inachevé du *Napoléon* de Stanley Kubrick.

Y a-t-il une œuvre où il est le personnage principal ?

Oui, dans *Les Exilés* de Rinatu Frasciati, qui décrit une rencontre imagi-

naire entre Pascal Paoli et Bonaparte, faisant émerger progressivement Napoléon comme un fils spirituel de Paoli. Cette fois-ci, Pascal Paoli est placé au centre du récit. Il renverse l'échelle des valeurs et raconte la genèse de la grande histoire militaire de la France à travers une autre histoire, moins connue du grand public : celle de la Corse et de ses héros.

Il y a la fiction, mais aussi le cinéma documentaire. Paoli apparaît-il davantage dans ce genre ?

L'histoire du cinéma en Corse, c'est avant tout une histoire documentaire. Dès les années 1910 et 1920, une série de films documentaires à vocation pédagogique a été réalisée en Corse pour nourrir les cours de géographie. L'un d'entre eux, réalisé en 1939 par Henri Courier et intitulé *L'Âme de la Corse*, met en scène la figure de Paoli. On y voit un Pascal Paoli dépeint



Photo du film *Les Exilés de Rinatu Frassati*.
Jean-Philippe Ricci dans le rôle de Pascal Paoli

Photo Raphaël Poletti • Folie Allure films

Pascal Paoli, c'est une icône populaire qui évoque une période historique, et donc elle va être utilisée de diverses façons.

Et cela, le cinéma le montre, qu'il soit paoliste, bonapartiste ou antifasciste.

comme un élément de réconciliation nationale. L'objectif était de montrer les mérites de la Corse française à la veille de la Seconde Guerre mondiale, alors que l'île devenait la cible de la propagande d'annexion mussolinienne.

Le septième art a donc politisé la figure de Pascal Paoli?

Comme toute figure historique, celle de Paoli fait l'objet de réutilisations et de déformations. Il faut toujours, selon moi, distinguer l'essence d'une figure historique de ses réappropriations. Pascal Paoli, c'est une icône populaire qui évoque une période historique, et donc elle va être utilisée de diverses façons. Et cela, le cinéma le montre, qu'il soit paoliste, bonapartiste ou antifasciste. La figure de Paoli nourrit l'ensemble du spectre politique. La tâche des historiens, c'est de faire la distinction

entre l'iconographie et son œuvre historique.

À l'image d'autres figures historiques, Pascal Paoli fait-il un bon personnage de cinéma?

Oui, il incarne une certaine idée des Lumières corses qui s'est faite connaître en Europe. Il incarne aussi une histoire non officielle, si l'on se réfère aux manuels scolaires sur l'histoire de l'Europe. Le cinéma d'aujourd'hui pourrait s'intéresser à ces figures moins connues. Ce qui est intéressant, avec la figure de Paoli comme avec celle de Napoléon, c'est qu'il y a les faits historiques et la légende véhiculée par la littérature et les mythes. Inévitablement, tous ces écrits et légendes ont construit un récit beaucoup plus romancé et éternel. Je pense que c'est précisément sur ces points que pourront jouer les réalisateurs qui voudront travailler

sur la figure de Pascal Paoli et écrire un scénario oscillant entre faits historiques et légende. Le plus important est de savoir quel point de vue on veut adopter. Et puis, tout film historique est voué à être confronté à la critique et à la vérification historique, surtout quand il s'agit d'une figure qui recèle une part de notre mémoire collective.

Pour votre part, quel serait le film sur Pascal Paoli que vous aimeriez voir?

J'aimerais un film sur tout le contexte autour de l'écriture de la Constitution. Pas un biopic, mais quelque chose qui se rattacherait à ce moment évocateur. C'est un thème qui pourrait intéresser les jeunes réalisateurs pour un court métrage, par exemple. Je pense aussi que les 300 ans de la naissance de Pascal Paoli vont motiver les cinéastes. ■

Mécanismes de la précarité Bientôt une crèche préventive à Ajaccio

C'est un projet inédit en Corse. Sous l'impulsion de la Collectivité de Corse (CdC) dont elle dépend, la crèche Lætitia, à Ajaccio, va devenir une crèche préventive à compter de la rentrée de septembre. Un établissement comme il en existe encore peu en France, dont l'objectif est d'accompagner les enfants issus de familles en difficulté afin de stopper les mécanismes de la précarité dès le plus jeune âge. «*Si on veut inverser la tendance, l'intérêt c'est de commencer tout petit*», souligne ainsi Bianca Fazi, la conseillère exécutive en charge de la santé et du social. Alors que la majorité des crèches favorisent l'accueil d'enfants de parents qui occupent tous les deux un emploi, la crèche préventive va ainsi permettre d'accueillir ceux issus de familles monoparentales ou bénéficiaires de minimas sociaux, afin de les faire sortir de ces mécanismes. Face à des parents qui n'ont en effet parfois pas les moyens de faire garder leur enfant et ne peuvent de facto pas reprendre un emploi, l'option de garde qui sera mise en place à la crèche Lætitia, avec un tarif adapté pris en grande partie en charge par la Caisse d'allocations familiales (Caf), offrira un début de solution pour sortir de la précarité. Mais plus loin, la



crèche préventive aspire aussi à accueillir des enfants dont les familles sont en grande difficulté, pour leur «*permettre d'avoir un meilleur développement psychomoteur*». En effet, souligne Bianca Fazi «*Des études prouvent que les stimulations, notamment affectives, permettent à une partie du cerveau d'un enfant de mieux se développer. Or, il y a des enfants que l'on ne sollicite pas, avec qui on ne joue pas, à qui on ne sourit pas. Face à cela, il est important que nous ayons un repérage très précoce pour pouvoir accompagner ces familles dans la parentalité. C'est un travail à mener en partenariat avec tous les acteurs impliqués dans la petite enfance*». Pour ce faire, la crèche Lætitia, qui dispose d'un agrément pour une cin-

quantaine d'enfants, ouvrira une dizaine de places réservées à ce public spécifique, avec un accueil progressif sur trois ans. «*L'idée est de soutenir la parentalité avec des ateliers et des cafés des parents. Cela permet de retrouver notre cœur de métier: l'accompagnement des familles*», insiste Manon Vannuchi, professionnelle de santé et directrice de la structure. Un programme de formation pour le personnel débutera en juin, financé à 80 % par la Caf, pour renforcer les compétences nécessaires à cet accueil préventif. La CdC financera pour sa part l'intervention ponctuelle de professionnels comme des orthophonistes et des psychomotriciens pour offrir aux enfants un suivi adapté. ■

Manon PERELLI

Soutien aux victimes de violences

Renouvellement du DU « Violences, Familles et Sociétés »

La rentrée 2023 avait vu le lancement d'un diplôme universitaire (DU) délivré par l'Université de Corse Pasquale Paoli intitulé «*Violences, Familles et Sociétés*», en formation continue. Mis en place dans le cadre d'un partenariat entre l'université, le Centre hospitalier de Bastia et l'Académie de Corse, cette formation est destinée aux personnes susceptibles d'être impliquées auprès de victimes ou d'auteurs de violences dans le cadre de leurs activités professionnelles. La Direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité, chargée du déploiement de la politique de l'égalité entre les femmes et les hommes sous l'autorité du préfet de Corse, a été étroitement associée à ce projet. La formation cible les situations de violences, notamment sexistes et sexuelles

et intrafamiliales qui peuvent toucher les femmes, les hommes, les enfants, et bien souvent les personnes vulnérables, notamment celles en situation de handicap. Elle vise à améliorer les prises en charge [sur le plan sanitaire, judiciaire et social] auprès des victimes et des auteurs de violences. Ceci notamment en renforçant le travail en réseau et les collaborations entre les personnels des institutions et structures chargées de la gestion de ces situations. Le DU s'adresse aux acteurs des mondes professionnels et associatifs amenés à intervenir de manière complémentaire dans les domaines de la prévention, du traitement et du soutien aux victimes: forces de l'ordre, magistrats, avocats, membres de l'administration pénitentiaire, enseignants, les éducateurs, travailleurs sociaux, psy-

chologues, professionnels de santé, membres d'associations.

Les premiers étudiants inscrits à ce DU de niveau master termineront leur cursus en juin 2025. Les partenaires de cette formation ont décidé de la reconduire pour 2025-2026 et 2026-2027 et lancent un appel à candidatures pour la prochaine session. Accessible aux détenteurs d'une Licence ou par validation des acquis, ce DU est mis en œuvre par le Service commun de la formation continue de l'Université de Corse où sont dispensés les cours, les jeudis et vendredis, une semaine sur deux. En deuxième année, la formation est complétée par des stages dans les établissements et institutions concernés. Un mémoire de recherche appliquée est soutenu en fin de formation. La rentrée est prévue pour la mi-octobre 2025 ■ AN

En savoir + : formcont.universita.corsica/

Les chiffres de la semaine

516

saisines (379 réclamations, 137 demandes d'information et orientation) reçues en 2024 par les 4 délégués du Défenseur des droits de Corse contre 493 en 2023, soit une augmentation de 5 % (+ 4% pour les réclamations et +7% pour les demandes d'information). Les réclamations concernaient surtout les services publics (97%) et, dans une moindre mesure, des discriminations (4%), la déontologie de la sécurité (1%) et les droits de l'enfant (1%). Les principaux sujets en matière de services publics étaient la protection sociale et la sécurité sociale (35%), les droits des étrangers (14%) et les saisines sur les conditions de vie en milieu pénitentiaire (11%).

92%

des enfants âgés de 21 mois ont reçu au moins 1 dose de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR) en Corse en 2024. La couverture vaccinale ROR (2 doses) était estimée à 82 % chez les enfants à 33 mois, en dessous de l'objectif de 95 %. Chez les adultes, 41 % étaient à jour de leur rappel contre la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite recommandé à 25 ans, et 32 % pour celui recommandé à 45 ans.

28%

des Français seraient favorables à l'installation de Zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m), qui visent à limiter l'accès des véhicules les plus polluants dans certaines zones urbaines définies par les collectivités, indique un sondage YouGov pour Alphabet France. Tandis que 44 % sont contre et que 16 % ont répondu « je ne sais pas », 11 % n'ayant pas entendu parler des ZFE-m.

175

hospitalisations en Corse en 2023 pour geste auto-infligé (HGA), comprenant les tentatives de suicide et les automutilations, soit une baisse de 10,3 % par rapport à 2022 alors qu'au niveau national, le nombre augmentait légèrement avec 91162 hospitalisations (+ 3,4 %) indique Santé publique France.

Emploi

Hausse trimestrielle comme annuelle du nombre de demandeurs

En moyenne, au 1^{er} trimestre 2025, en Corse, le nombre de personnes inscrites à France Travail qui n'étaient ni en attente d'orientation ni en parcours social était de 24 410 [catégories A, B, C, D, E], en augmentation de 3,0 % sur un trimestre et de 4,0 % sur un an. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A augmentait de 5,0 % lors de ce trimestre et de 7,6 % sur un an. Au plan national (hors Mayotte), l'augmentation trimestrielle pour les inscrits en catégorie A était de 8,7 %. Dans les catégories A, B, C, la hausse du nombre de demandeurs d'emploi sur un an en Corse concernait en premier lieu les moins de 25 ans [+22,6 %]. La part des inscrits en catégorie A, B, C depuis un an s'établissait à 28,0 % en Corse contre 42,2 % en France (hors Mayotte). Le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C a augmenté de 8,6 % sur trimestre [+2,1 % sur un an] sur l'île. Les entrées pour fin de contrat, démission et réinscription rapide étaient en baisse. Celles pour rupture conventionnelle, licenciement économique, autre licenciement et autres motifs étaient en hausse. Sur la même période, le nombre moyen de sorties des catégories A, B, C a progressé de 9,3 % mais baissé de 4,9 % sur un an. Les sorties pour radiation administrative étaient en baisse. Celles pour reprise d'emploi déclarée, entrée en stage ou en formation, arrêt de recherche, cessation d'inscription pour défaut d'actualisation et autres cas sont en hausse. ■ AN

Ajaccio

Un bibliobus et la Bibliothèque Fesch rénovée



Photo Ville d'Ajaccio

En 2024, le réseau des bibliothèques et des médiathèques de la Ville d'Ajaccio a accueilli 41 500 usagers. Toutefois, certains quartiers tels que le Ricanto, Pietralba, les Salines, la place Miot, la résidence des Iles et Bodiccione ne disposent pas d'une médiathèque à proximité immédiate. Après une expérimentation lancée en 2022, la municipalité a fait l'acquisition d'un véhicule qui a été aménagé en bibliothèque itinérante afin de les desservir. Inauguré le 7 mai, le bibliobus fonctionne sur le même principe que celui des médiathèques municipales: inscription et prêt de documents sont gratuits et il est possible de réserver des ouvrages. La municipalité souhaitant également mettre cet outil au service des écoles de la commune, le bibliobus desservira sept écoles géographiquement éloignées des quatre médiathèques de la ville et servira d'apport complémentaire aux fonds documentaires des bibliothèques scolaires. Le coût de cette médiathèque itinérante est de 110 000 €, financé à 50 % par la Drac, 18 % par la CdC et 32 % par la Ville d'Ajaccio. Puis le 17 mai, la Bibliothèque Fesch, inscrite au titre des Monuments historiques depuis 1986 et qui abrite un riche fonds ancien, a été rouverte au public après trois ans de travaux. Ils ont porté sur la refonte du système de gestion et de traitement de l'air et la mise aux normes des installations électriques et de sécurité; les éléments patrimoniaux de la salle de lecture ont été restaurés; le hall d'entrée et l'escalier d'honneur ont bénéficié d'une restauration, révélant les éléments de décors peints. Le montant total de l'opération de 1,80 M€ [Drac: 590 569 €; CdC: 425 000 €; Mission Bern/Fondation du patrimoine: 500 000 €; Dotation Dassault Histoire et patrimoine: 200 000 €] ■ AN

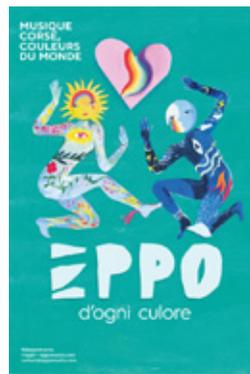


EXPOSITION
Le monde invisible des graines

Le réseau des Conservatoires botaniques nationaux (CBN) rassemble douze organismes agréés par le Ministère en charge de l'écologie, répartis sur le territoire métropolitain et outre-mer et qui assurent cinq missions d'intérêt général au service de la flore, la fonge et les végétations, notamment en participant à l'inventaire du patrimoine naturel végétal et en assurant une mission d'information et de sensibilisation du public. Pour la troisième année consécutive, le réseau organise La belle saison des CBN, pour mettre en lumière leur travail et surtout parler, faire parler et faire agir en faveur de la préservation de la diversité végétale. Le thème retenu pour cette année est celui des « invisibles », ces plantes et champignons qui échappent parfois à notre attention... Le CBN de Corse a pour sa part choisi de mettre en lumière un monde méconnu et pourtant essentiel, celui des graines, dans le cadre d'un partenariat scientifique et culturel avec la Direction du patrimoine de la Collectivité de Corse, le laboratoire des Sciences pour l'environnement de l'Université de Corse et le Centre national de la recherche scientifique. Grâce à des images obtenues par microscopie électronique à balayage, le visiteur est invité à explorer l'invisible à travers une sélection d'espèces emblématiques de la flore de Corse, choisies pour la diversité de leurs mécanismes de dispersion. Formes, structures, ornements... Ces détails d'une grande finesse révèlent les incroyables stratégies d'adaptation et de dispersion développées par les plantes. Comment les graines voyagent-elles ? Comment les plantes colonisent-elles leur environnement ? À la croisée de la science, de l'esthétique et de la pédagogie, une plongée illustrée et documentée dans l'univers minuscule mais crucial de la reproduction végétale.

Jusqu'au 14 juin 2025 (10 h-18 h). A Cisterna, Caserne Padoue, Citadelle de Corte.

www.facebook.com/CBNCorse

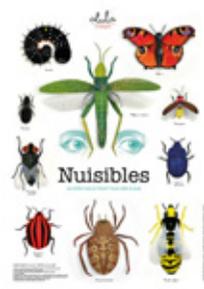


MUSIQUE
Eppò, D'ogni culore

Fondé à Bastia, le groupe Eppò réunit cinq musiciens et chanteurs: Anghjulu Torre (guitare, basse, bouzouki, banjo, flutes traditionnelles et chant), François Spinelli (chant), Jean-Philippe Graziani (basse et chant), Petru Veyrat-Tristani (guitare et chant) et Laurent Gueirard (batterie et percussions). Leur projet est de « réinventer la musique insulaire en la teintant de mille couleurs », en puisant dans les chants traditionnels, le folk, le rock et les rythmes méditerranéens, « entre racines et horizons nouveaux ». Les chansons abordent des sujets universels, des thèmes de la société actuelle ou de celle d'autrefois, en invitant à savourer les petits bonheurs de l'existence. Après *Core Timpesta*, sorti en 2021, Eppò présente son nouvel album, *D'ogni Culore*, avec dix titres qui s'inscrivent dans la lignée des précédents, où il est tour à tour question d'un joueur de cartes insupportablement chanceux mais pas dans tous les domaines, d'amours compliquées à la Romeo et Juliette, de voyageurs impénitents, d'une danseuse envoûtante, d'un magnifique tragulinu jouant au chevalier servant du haut de sa charrette, et même d'un cheval !

Le 17 mai 2025, 21 h. L'Aghja, Ajaccio.

[04 95 20 4115 & aghja.eu](https://www.0495204115.com)



JEUNE PUBLIC
Nuisibles

C'est un espace vert, quelque part sur Terre, où vit tout un petit monde. L'humain ne s'en aperçoit pas forcément, mais à hauteur de brin d'herbe, ça grouille, ça rampe, ça frétille. Il y a là des animaux méconnus et souvent mal-aimés, les insectes communs, qui vaquent à leur vie. L'araignée épeire attend sa proie au centre de sa toile. Le scarabée roule une boule de bouse en se guidant grâce aux astres. La chenille du papillon paon se prépare à se métamorphoser en chrysalide. La guêpe materne ses larves. Les lucioles dansent. La fourmi thésaurise. Mais hélas, tout ce monde industriel pourrait bien être en péril... Mues par des comédiennes-manipulatrices, les grandes marionnettes construites pour la compagnie belge Alula restituent avec minutie la morphologie de chaque espèce d'insecte, au service d'une fable naturaliste qui alerte sur la disparition des écosystèmes et la diminution de la population d'insectes tout en invitant à s'émerveiller devant les fantastiques êtres vivants qui nous entourent et que nous écrasons parfois sans même nous en rendre compte. Dans cette histoire, finalement, qui est le vrai nuisible ?

Le 17 mai 2025, 10 h. Salle rouge, Espace Jean-Paul de Rocca-Serra, Porto-Vecchio. [04 95 70 99 95](https://www.0495709995.com)

Le 20 mai 2025, 18 h 30. Espace Diamant, Ajaccio. [04 95 50 40 80 & espace-diamant.ajaccio.fr](https://www.0495504080.com)

LECTURE & MUSIQUE
Les carrés bleus/Laetitia Giuntini

Bercée dès son enfance par le chant traditionnel, et en particulier par les voix d'A Filetta, Laetitia Giuntini se partage entre l'activité de bergère et la musique, après avoir chanté pendant plusieurs années dans un groupe de polyphonies, elle développe désormais son projet personnel. Dans le cadre du festival de lectures en musique Lektos, l'écrivain Jean-Michel Neri a écrit une nouvelle romancée qui s'inspire de sa vie, *Les carrés bleus*. La soirée débute avec une lecture de ce texte par la comédienne Céline Vincent, accompagnée en musique par Letizia Giuntini et se poursuit par un concert solo de cette dernière.

Le 17 mai 2025, à partir de 18 h. Salle Timo Pieri, Prunelli-di-Fium'Orbu. [04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr](https://www.0495562667.com)



carnets de bord

par Béatrice HOUCARD

Le Pape pour cousin

Léon XIV, ce pape au nom quelque peu suranné avec le numéro du Roi soleil, est passé en quelques jours de la rubrique « religion » à celle de la généalogie et ne serait pas ridicule dans un sondage de popularité. Plaisanterie mise à part, les papes ne sont décidément pas des pasteurs et des chefs d'État comme les autres. Il y a un nouveau chancelier en Allemagne, un presque nouveau au Royaume-Uni, qui use beaucoup de responsables ces temps-ci. On les connaît un peu, beaucoup, et surtout pas du tout. Ce ne sont pas des stars. Les papes, depuis Jean-Paul II, sont devenus des stars.

À la mort du pape François, l'Olympique de Marseille a ressorti en le modifiant le « tifo » réalisé lors de sa visite en décembre 2023 : « *Merci, Pape François* », a-t-on pu lire en grosses lettres dans les tribunes, tifo porté par des amateurs de football qui ne mettent peut-être jamais les pieds dans les églises, mais peu importe : François, grand amateur de football et supporter de son pays natal, l'Argentine, était venu au Stade Vélodrome. Ça valait toutes les bénédictions. On avait chanté *Je vous salue, Marie* dans le virage des ultras. C'est un peu comme si, dans l'expression *Urbi et Orbi*, *Urbi* s'adressait à Marseille et non à Rome.

Le pape n'avait-il pas dit qu'il venait à Marseille et pas en France ? Comme il le dira pour son voyage en Corse. L'histoire retiendra d'ailleurs que ce fut son dernier déplacement hors d'Italie. Le 15 décembre 2024, a titré *Corse Matin*, est devenu « *ce jour où la Corse a accueilli deux papes à Ajaccio* », puisque le futur Léon XIV faisait partie des cardinaux accompagnant le pape François. Il avait même échangé quelques mots, en anglais, avec Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse.

Si les papes sont devenus des vedettes de l'actualité, capables de faire vendre *Paris Match* et de gonfler les audiences de la télévision, c'est d'abord parce que la région catholique a le sens du théâtre, du décorum et des traditions. Même sans être catholique, tout le monde s'est pris à scruter place Saint-Pierre à Rome l'apparition de la fumée noire puis de la fumée blanche. Avant d'attendre le nom de l'heureux élu, puisqu'on ne fait pas de sondages « sortie des urnes » dans la chapelle Sixtine... Quand le nom a été prononcé, il a fallu un peu de temps pour comprendre qui il était. Robert Francis

HABEMUS PAPAM

OUI, MAIS C'EST LE NÔTRE !



Prevost figurait bien dans la liste des papabile, mais pas en première ligne. Après la fumée blanche et le fameux « *Habemus papam* », il a fallu attendre son entrée sur le balcon de la basilique pour mettre ce visage un peu timide sur un nom.

NORMAND ET BERRICHON

C'est à ce moment-là que biographes, exégètes et généalogistes sont entrés en piste. On a vite compris que ce pape américain était surtout un pape des Amériques aux attaches péruviennes et à la biographie fidèle aux traditions du « melting pot » américain.

« *Habemus papam normannum* », s'est exclamé *Paris Normandie* dans un latin approximatif, en publiant l'arbre généalogique du pape. *Le Havre Libre* s'est enthousiasmé : le nouveau pape est « *le plus normand des locataires du Palais apostolique* » et « *le premier pape originaire du Havre de l'Histoire* ». La grand-mère paternelle de Léon XIV, Suzanne Fontaine, dont les parents venaient du Calvados, était née au Havre en 1894. Elle avait embarqué en 1915 sur le navire *La Touraine*, pour partir au Canada puis aux États-Unis. Surprise, *L'Écho du Berry* a fait une autre trouvaille : l'arrière-grand-mère de Léon XIV était de Gargillesse, dans l'Indre. La maire de Gargillesse a même exhumé l'acte de naissance.

La Guadeloupe, la Louisiane et l'Italie réclament elles aussi une petite part de l'arbre généalogique papal. Et les spécialistes sont formels : le pape Léon XIV a un lien (lointain) avec Catherine Deneuve, avec Albert Camus, probablement avec Édouard Philippe, le maire du Havre. Et même, retour au Stade Vélodrome, avec Jean-Claude Gaudin, l'ancien maire de Marseille, décédé en 2024, et qui avait rêvé toute sa vie d'accueillir un pape dans sa ville...

Au-delà de l'aspect anecdotique, ces trouvailles font de Léon XIV un religieux du monde entier. On comprend mieux pourquoi sa nationalité américaine, qui barrait jusque-là le chemin du pontificat à ses compatriotes cardinaux, n'a plus été un obstacle. Ce pape est de partout et est un peu le cousin de tout le monde. Ce qui ne peut que rassurer les catholiques et qui semble ravir un pays, la France, en proie pourtant à une lente et certaine déchristianisation. ■

CORSE PISCINE POLYESTER



Votre rêve
accessible

www.corsepiscine.fr

06 43 73 07 40